
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Huitième séance – Mardi 25 juin 2019, à 20 h 45

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 20 h 45 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Manuel Alonso Unica*, *Pierre Gauthier*, *Stéphane Guex*, *Jean-Philippe Haas*, *Alain de Kalbermatten*, *M^{mes} Uzma Khamis Vannini*, *Christina Kitsos*, *MM. Laurent Leisi*, *Antoine Maulini*, *Lionel Ricou* et *Souheil Sayegh*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 13 juin 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour lundi 24 juin et mardi 25 juin 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M^{me} Jannick Frigenti Empana, avec effet au mardi 25 juin à 20 h 30. Je prie M^{me} Martine Sumi, secrétaire du bureau, de lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 19 juin 2019

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je démissionne du Conseil municipal de la Ville de Genève le mardi 25 juin à 20 h 30.

Entrée comme vient-ensuite, j'ai intégré ce plénum au budget 2014, de plain-pied dans l'acte principal du Conseil municipal: voter un budget.

Si je démissionne aujourd'hui, c'est parce que le moment est venu pour moi de mettre mon énergie dans d'autres projets, et ceux-ci ne sont plus compatibles avec la vie de conseillère municipale.

Car ce que les gens ignorent souvent, c'est que l'investissement nécessaire pour faire son travail d'élue nécessite un engagement et une motivation sans faille, afin de pouvoir allier une activité professionnelle avec la fonction de conseillère municipale. Si j'ai été fière et motivée de porter les couleurs socialistes au sein de

ce plénum, si j'ai été fière et engagée pour porter la voix de nos concitoyennes et concitoyens, je ne suis plus en mesure de le faire, souhaitant donner la priorité à ma vie professionnelle.

Je garderai en mémoire quelques-unes de ces batailles homériques qui font le sel de notre Conseil, mais aussi des négociations et des accords qui nous permettent de mener à bien des projets au service de notre ville.

Je vous garderai aussi en mémoire, chères et chers collègues, vous avec qui j'ai partagé ces batailles, ces fatigues, ces victoires. Et, bien sûr, une mention toute spéciale à mon groupe et à la gauche!

Enfin, en cette année de grève des femmes – grève féministe, à ceux qui disent que les femmes sont sous-représentées en politique ou dans les lieux de pouvoir car elles ne seraient pas intéressées, il faut affirmer que ce n'est pas vrai! S'il faut certes une sacrée paire d'ovaires pour se lancer, il n'y a pas que cela. (*Applaudissements.*) Les femmes se lancent moins en politique, car elles prennent en compte toutes les autres vies qu'elles mènent en même temps... tout en gagnant moins! Face au jeu de pouvoir que représente un salaire dans un couple, tant que les femmes n'obtiendront pas le même salaire, tant que la répartition des tâches ressemblera à celle du Canton avec les communes, tant que le politique ne mettra pas tout en œuvre pour garantir la garde extrafamiliale des enfants à 100%, l'accès à un investissement politique restera plus difficile pour les femmes.

Je conclus en saluant Marie-Pierre Theubet, présidente, ainsi que le bureau de ce Conseil. Je remercie aussi le Service du Conseil municipal et sa cheffe Marie-Christine Cabussat pour l'excellent travail que ce service nous fournit. Enfin, je salue les conseillères administratives et conseillers administratifs, et tout particulièrement Sami Kanaan et notre maire Sandrine Salerno, une femme d'exception.

Jannick Frigenti Empana

Copie à:

- Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal de la Ville de Genève
- Marie-Pierre Theubet, présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève
- Joëlle Bertossa et Sylvain Thévoz, coprésident-e du Parti socialiste Ville de Genève

(Applaudissements nourris. Les membres du Conseil municipal se lèvent.)

M^{me} Albane Schlechten (S). S'il y a un discours que je n'ai pas très envie de faire et un hommage que je n'ai pas très envie de rendre, c'est bien pour le départ de notre camarade Jannick. Mais, au nom du groupe socialiste, je vais quand même essayer de m'y atteler.

Chère Jannick, un grand merci pour ton travail, ton engagement, ta motivation sans faille que tu as toi-même soulignée dans ta lettre de démission. Ta bienveillance, ton esprit d'équipe et ta manière de scruter ton téléphone portable durant les caucus vont nous manquer. Tu es une femme de dossiers, de projets, de vie de quartier, qu'il s'agisse de l'instauration de buvettes temporaires dans les parcs ou de toute autre activité culturelle, de la gestion des barbecues ou encore des zones de soulagement. Eh oui! Tu t'étais autoproclamée notre dame pipi, au sein du groupe... Tu es une femme de valeurs: des valeurs féministes. A souligner: ton engagement au sein du Groupe Égalité entre femmes et hommes du Parti socialiste. Ces valeurs nous sont très précieuses.

Sur dénonciation d'un de mes collègues que je ne nommerai pas, à savoir François Mireval, je tiens aussi à souligner quelque chose que les membres du Conseil municipal ne connaissent peut-être pas: ton titre en théologie. Tu es une femme d'engagements et une adepte de la nage en eau froide, au point de gagner le surnom de «Jaja la Pieuvre»... Mais peut-être est-ce pour d'autres raisons, dont tu nous parleras tout à l'heure!

Merci pour ton courage, ton engagement, ta camaraderie. Apparemment, un compte «Jaja la Pieuvre» sera ouvert à la buvette tout à l'heure... Tout de bon pour la suite, chère Jannick! Maria Casares dira quelques mots en te remettant un cadeau de la part du groupe socialiste. (*Applaudissements.*)

M^{me} Maria Casares (S). Chère Jannick, tout le groupe socialiste a pris acte de ta démission du Conseil municipal. On est assez tristes! Nous savons que notre groupe va te manquer, que le Conseil municipal va te manquer, que les commissions vont te manquer... Mais nous savons également que le chocolat noir est un puissant antidépresseur! (*Rires.*) Par conséquent, comme je pense que ton état sera très grave au début du mois de septembre, j'en ai pris deux plaques, voilà! (*Applaudissements. M^{me} Casares remet à M^{me} Frigenti Empana des fleurs et un présent.*)

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Quant à moi, comme je l'ai dit à Jannick, je n'étais pas préparée à prendre la parole pour lui rendre hommage. J'ai appris sa démission pendant le repas d'hier soir, au moment du dessert. J'étais fort triste, mais de cette tristesse qui se dit avec joie. En effet, j'ai souvent rigolé avec

Jannick et j'espère que je continuerai à le faire hors de ce parlement. Mon groupe n'était pas non plus préparé à la nouvelle de sa démission du Conseil municipal. Je trouve cela fort dommage – encore plus dommage que quand j'ai appris qu'elle n'avait pas été choisie pour la course au Conseil administratif lors de la prochaine campagne électorale. Mais ce n'est pas grave. Je te l'avais dit, Jannick: ce sera gain de paix!

Malgré tout, c'est avec plaisir que j'ai appris que ton orientation professionnelle prendrait le dessus et serait prioritaire pour toi ces prochains temps. En te saluant, j'aimerais toutefois te dire le plaisir que j'ai eu à travailler en commission avec toi et à siéger sous ta présidence à la commission des travaux et des constructions – je le dis aussi au nom de mon groupe, car je n'étais pas seule, mon camarade Morten Gisselbaek y siégeait avec moi.

Je salue ici tes compétences, qui étaient nombreuses – qui le sont toujours – et qui semblaient même innombrables. En effet, elles relevaient d'un certain sens de la combinaison pleine d'humour – ton humour – et d'une manière de voir le monde, de voir les choses avec beaucoup de créativité, selon toutes les idées qui t'habitent. Tu en avais beaucoup pour les citoyens, pour Genève. Je pense que tu sauras les cultiver et les proposer d'une autre manière ailleurs: dans ton groupe, sans doute, ou dans le cadre de ton travail. J'ai aussi eu le plaisir d'organiser avec toi la grève féministe du 14 juin 2019; c'était super de t'y retrouver! Envers et contre tout, bravo Jannick, vive Jannick, vivent les femmes! (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez (Ve). Le groupe des Verts a appris avec tristesse que Jannick avait décidé de nous quitter. Je dis «avec tristesse», car c'est une personnalité attachante et, surtout, une femme engagée préoccupée par la cohésion sociale dans sa ville, par la mixité sociale et intergénérationnelle; une femme soucieuse de réaliser des projets participatifs. A diverses reprises, elle a su porter ces messages et mener ces combats avec brio, cela a été dit et il faut le répéter.

Personnellement, chère Jannick, j'ai beaucoup apprécié ta force de travail, ton sérieux, ta compétence et notamment – comme chez beaucoup d'entre nous, mais spécialement chez toi – l'amour que tu portes à ta ville. Ville dont tu aimerais qu'elle ait le sens du commun, du lien social, du développement durable, comme tu l'as dit à plusieurs reprises. Notre parlement perd – temporairement je l'espère – une de ses meilleures conseillères municipales. Nous en sommes un peu tristes mais, en même temps, nous sommes contents pour toi, parce que nous savons que cela correspond à un nouveau choix de vie de ta part. Nous te souhaitons évidemment tout de bon, comme on dit. Quant à moi, j'espère que tu reviendras très vite! (*Applaudissements.*)

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Chère Jannick, je suis fâchée. C'est vrai, je suis fâchée! Tu quittes le Municipal, alors que tu sais pourtant qu'il y a des choses que je n'y faisais qu'avec toi... D'abord, écrire au Conseil fédéral. Tu te souviens? En 2016, avec Laurence et Maria Vittoria, nous avons lancé un appel en faveur des réfugiés pour aider les demandeurs d'asile qui traversent la Méditerranée. Malheureusement, comme tant d'autres, notre appel est resté lettre morte. Mais nous avons raison: depuis 2016, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont continué à périr en Méditerranée. Il était bien sûr illusoire de notre part de penser que notre démarche changerait les choses, en revanche il t'était impossible de te résigner à rester les bras croisés devant ce naufrage de l'humanité en Méditerranée.

Passons à quelque chose de plus joyeux! Nous partagions aussi le même enthousiasme pour la course de Bernex. Nous avons le même enthousiasme non pas pour nous y inscrire, mais pour nous en désinscrire... Et nous fêtions ça autour d'un verre de rosé, avec beaucoup de joie! Je crois que je vais garder l'habitude de m'inscrire et de me désinscrire, parce que c'est finalement ce qui est le plus agréable, dans une course...

Je suis aussi fâchée – et le groupe démocrate-chrétien avec moi – parce que notre délibératif perd aujourd'hui une conseillère municipale de grande qualité. Je sais de quoi je parle: j'ai siégé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lorsque tu l'as présidée.

Jannick, je t'ai bien examinée pendant ta présidence. Depuis, j'essaie de m'en inspirer, mais sans beaucoup de succès... Il faut dire que tu as une vraie méthode que je me permettrai de décrire ici. D'abord, à chaque proposition d'un commissaire, aussi absurde ou agressive soit-elle, tu commences toujours par acquiescer de la tête, puis tu continues souvent d'acquiescer de la tête en fixant la personne du regard. Lorsque l'adversaire politique est tout ramolli, tu le dégommes, vlan! Ça, c'est une méthode! Au bout d'un moment, on comprend comment ça marche... Tu es aussi capable de dire des choses absolument désagréables, pour ne pas dire des choses qui fâchent, le sourire aux lèvres et l'œil pétillant comme Doris Leuthard. (*Rires.*) C'est dire que, chez les démocrates-chrétiens, ça suffit pour achever toute tentative d'argumentation... (*Rires.*) Enfin, ta présidence était si efficace que je n'ai pas hésité à dire en caucus que, désormais, ça m'était égal dans quelle commission je siégerais, pourvu que Jannick la préside!

Je regrette donc – et le Parti démocrate-chrétien avec moi – que tu quittes le Conseil municipal. Ton intelligence, la pertinence de tes questionnements, ta volonté et ton énergie pour faire avancer concrètement les dossiers vont, à l'évidence, nous manquer. Le groupe démocrate-chrétien te souhaite plein succès pour la suite de ta carrière professionnelle et politique, Jannick, sans oublier bien sûr ta

vie privée avec – j’ose le dire – les plus belles jambes de la République! (*Rires.*)
A très bientôt! (*Applaudissements.*)

M. Pierre Scherb (UDC). Chère Jannick, mon groupe et moi avons appris ta démission du Conseil municipal hier, à la séance du bureau et des chefs de groupe. Nous sommes tristes aussi de cette décision, mais il est clair qu’il y a parfois des choix à faire. Tu as fait un choix qui, je l’espère, sera le bon pour toi. Je pense surtout à ta capacité de présider la commission des travaux et des constructions, toujours dans la bonne humeur, mais quand même avec une certaine fermeté lorsque c’était nécessaire. Merci beaucoup pour ton engagement au sein du Conseil municipal et pour la Ville de Genève, bonne continuation! (*Applaudissements.*)

M. Amar Madani (MCG). Chers collègues, ayant siégé une année avec Jannick – et sous sa présidence – à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, je peux vous dire qu’elle a mené à bien les travaux de cette commission grâce à ses compétences et son sens de l’engagement. Petit bémol que je rappellerai ici: à ma première séance, elle m’a chargé de reprendre un rapport qui devait être fait par un membre du Mouvement citoyens genevois et qui dormait depuis des années... Malheureusement, c’est tombé sur moi! Mais tant mieux, car j’ai pu ensuite le rédiger.

Ce qu’il faut savoir aussi, c’est que Jannick est une très bonne organisatrice de voyages. Je le souligne ici: elle a très bien préparé le voyage à Copenhague dans le cadre de la politique de la petite enfance. Je la remercie de m’y avoir inscrit à la dernière minute: même sans billet, je me suis présenté à l’aéroport et M^{me} Cabussat m’a acheté une place dans l’avion à la dernière minute. J’aimerais encore évoquer le bel après-midi passé à la plage à la mer du Nord en plein mois de mai.

Enfin, je dirai à Jannick que, malgré son départ – le Conseil municipal perd un élément compétent –, j’espère qu’elle s’inscrira de nouveau à la course pédestre de Bernex, comme elle l’a promis la dernière fois. Je te souhaite bon vent, Jannick, et merci! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sophie Courvoisier (PLR). Madame la présidente, j’espère que vous ferez une exception à la règle et que vous me permettrez de m’adresser directement à Jannick au nom du Parti libéral-radical. Chère Jannick, pour tout t’avouer, je suis en roue libre, car cette intervention est totalement improvisée. Mais il était évident que le Parti libéral-radical ne pouvait pas te laisser partir sans dire

quelques mots pour te remercier de ton engagement. Je souligne le plaisir que nous avons eu à travailler avec toi, même si, à titre personnel, je n'ai jamais siégé en commission avec toi.

En revanche, je me rappelle une soirée où nous nous étions retrouvées au fin fond du canton – c'est en tout cas mon impression, moi qui ne quitte que rarement notre belle ville – à une soirée barbecue. Nous attendions un bus qui a mis beaucoup de temps pour arriver, ce qui nous a permis de faire connaissance. Nous étions donc revenues ensemble de cette soirée organisée par l'un de tes camarades. J'ai ce vilain défaut de frayer un peu trop avec les socialistes, de temps en temps... J'espère que vous me le pardonneriez, Mesdames et Messieurs! (*Rires.*) J'entends des «non!» sur ma droite, évidemment!

Jannick, au nom du Parti libéral-radical, je te souhaite tout de bon pour la suite, pour ton avenir professionnel et les nouveaux défis qui se présentent à toi. Enfin, reviens nous voir de temps en temps! (*Applaudissements.*)

La présidente. M. le premier vice-président du Conseil municipal Amar Madani va remettre le don d'honneur du Conseil municipal à M^{me} Jannick Frigenti Empana. Je lui souhaite également bon vent, une belle carrière professionnelle, de belles amitiés, beaucoup d'amour... tout ce qu'on aime! (*Applaudissements.*) Elle peut rester avec nous jusqu'à la fin de la soirée, si elle le souhaite. Le membre du Parti socialiste qui la remplacera sera bientôt désigné et entrera en fonction au mois de septembre, j'espère.

(M. Amar Madani remet un don d'honneur à M^{me} Jannick Frigenti Empana.)

4. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-403: «Pour un développement des zones de rencontre à Genève».

5. Projet de délibération du 4 juin 2019 de M^{me} et MM. Patricia Richard, Simon Brandt et Daniel Sormanni: «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département de la culture et du sport (DCS) et le département des constructions et de l'aménagement (DCA): un audit des RH fait par une entreprise externe est indispensable» (PRD-229)¹.

Troisième débat

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous avons accepté tout à l'heure, à la séance de 17 h 30, une motion d'ordonnancement déposée par M. Kanaan nous demandant de mener aujourd'hui le troisième débat sur ce projet de délibération.

Par ailleurs, nous avons reçu une motion d'ordre de M. Pascal Holenweg demandant l'interruption immédiate du troisième débat que je viens d'ouvrir et le renvoi de cet objet à la commission des finances pour y mener des auditions et reformaliser cet objet. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 37 non contre 28 oui.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'ai l'impression qu'on risque de se répéter un peu, vu que ce débat a déjà largement eu lieu hier soir. Tout d'abord, une question de forme: le Conseil municipal a constaté hier par votre voix, Madame la présidente, qu'il n'avait pas reçu le courrier du Conseil d'Etat sur la décision du Service cantonal des affaires communales concernant le statut du projet de délibération PRD-170 – et cela, pour des raisons mystérieuses que je n'ai pas encore réussi à élucider. Evidemment, j'ai agi tout de suite pour qu'il vous soit transmis, Mesdames et Messieurs, je crois que vous l'avez tous reçu aujourd'hui et je pense que vous avez eu le temps d'en prendre connaissance.

Il a été dit plusieurs fois hier que, dans cette affaire, la forme était secondaire face aux enjeux de gestion du personnel; c'est parfaitement exact... jusqu'à un certain point. Je rappelle que, quand le Service des affaires communales (Safco) examine une délibération du Conseil municipal, le Conseil administratif n'est absolument pas impliqué dans ce processus. Le Safco a constaté que le projet de délibération PRD-170 mandatait le Contrôle financier. Que ce soit clair: j'en ai moi-même été surpris et je m'attendais à ce que cette délibération soit donc remise en question.

¹ Développé, 394. Motion d'ordonnancement, 429.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

En fait, le constat du Safco va plus loin: il rappelle quelle est la répartition des compétences entre le Conseil municipal et le Conseil administratif en matière de gestion du personnel de la Ville de Genève. Il est vrai que la situation du personnel est plus importante que ces questions de forme, comme je le disais, mais jusqu'à un certain point. En effet, pour que chaque instance puisse faire son travail correctement – et dans l'intérêt des enjeux de la Ville en général et du personnel en particulier – il convient aussi que chacun respecte les formes.

Si vraiment les auteurs du projet de délibération PRD-229 dont nous débattons ici avaient à cœur la situation du personnel de la Ville, ils veilleraient à transformer leur texte en un objet permettant d'agir concrètement. Sinon, le PRD-229 risque de subir le même sort que le PRD-170, puisqu'il demande aussi un audit, ce que le Conseil municipal n'a pas la compétence de faire sous cette forme.

Le vote sur la motion d'ordre qui vient d'avoir lieu est intéressant, Madame la présidente. J'informe le Conseil municipal que j'avais moi-même proposé aux représentants des groupes favorables à l'audit de se donner la possibilité d'un passage en commission des finances pour faire enfin un travail sérieux. Le Conseil administratif – non pas seulement votre serviteur, mais aussi éventuellement M. Pagani et M^{me} Salerno, cette dernière étant en charge des ressources humaines au sens large – pourrait ainsi venir informer les commissaires de ce qui est fait et comment c'est fait. Bien sûr, il y aurait potentiellement des choses à dire. Peut-être que, dans certains cas, on pourrait mieux faire. Il y a certainement des leçons à tirer. Mais il me paraît plus raisonnable, dans l'intérêt de cette cause, de faire un travail sérieux en commission, comme il se doit au sein d'un parlement lorsqu'on traite un projet important.

J'ai entendu hier beaucoup de gens dire – on est au moins d'accord là-dessus! – que la situation du personnel était un enjeu important, car la Ville de Genève dépend évidemment de la situation de son personnel. J'ai donc proposé concrètement la solution que je viens d'évoquer au Parti libéral-radical et au Parti démocrate-chrétien, qui m'ont dit non en affirmant vouloir à tout prix mener le débat en séance plénière sur le projet de délibération PRD-229 en tant que tel. J'en déduis malheureusement que – pour certains en tout cas – la polémique prend le pas sur la raison.

C'est dommage, car nous aurions pu en commission évoquer de manière plus spécifique la question de la gestion du personnel, les audits déjà effectués et le climat social. Je ne le ferai pas ici en séance plénière, car ce serait trop long. Nous adoptons parfois des audits sur le schéma proposé par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), dont il est intéressant de remarquer qu'il ne demande pas seulement la réalisation d'une enquête de type climat social, mais aussi l'application ultérieure d'une démarche effective pour mettre en œuvre les conclusions de l'enquête – et cela, de manière participative. Ce processus est

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

en cours à la Bibliothèque de Genève, mais aussi au Muséum d'histoire naturelle, par exemple, ainsi que dans les bibliothèques municipales. C'est fort salubre, d'ailleurs, car c'est cela qui nous permet d'avancer.

Un audit tout seul n'a pas de sens s'il n'a pas de suite, évidemment – et pas non plus s'il n'est pas précédé d'un constat sur ce que l'on cherche à examiner concrètement. Est-ce un audit de management, de climat social ou autre? Nous en avons déjà fait dans plusieurs cas, j'aurais pu en informer la commission des finances.

Par ailleurs, j'ai rencontré les syndicats. Je l'ai déjà dit et je le répète – il y a malheureusement un côté répétitif au débat de ce soir, mais je ne serai pas trop long. J'ai donc rencontré le 5 juin dernier une délégation des syndicats actifs en Ville de Genève, ainsi que la commission du personnel de la Ville de Genève, pour faire un tour d'horizon des enjeux de mon département. Comme je l'ai déjà dit, nous étions assez d'accord sur un certain nombre de constats par rapport à des démarches en cours et à ce qu'il faut faire évoluer autrement. Le climat était constructif. Nous n'étions évidemment pas d'accord sur tout, mais nous nous reverrons à la rentrée pour continuer ce travail qui, lui, est utile, car il est vraiment ciblé sur la situation du personnel et non pas sur des enjeux électoralistes.

Je signale aussi à celles et ceux qui nous écoutent, ainsi qu'aux membres du Conseil municipal qui se verraient interpeller par des personnes ayant un souci, que la Ville de Genève a adhéré l'automne dernier au Groupe de confiance. Cette instance, créée à l'origine pour l'administration cantonale, s'est élargie depuis et s'occupe désormais aussi d'autres administrations ou régies publiques. La Ville de Genève, afin de disposer d'une instance indépendante pour les cas de conflits au travail ne pouvant pas être résolus dans le cadre de la hiérarchie existante au sein de l'administration municipale, a adhéré au Groupe de confiance. Ce dispositif fonctionne depuis le 1^{er} octobre 2018, si j'ai bonne mémoire.

De ce fait, toute personne travaillant en Ville de Genève à quelque niveau que ce soit, occupant quelque fonction que ce soit ou ayant quelque responsabilité hiérarchique que ce soit, peut s'adresser en tout temps au Groupe de confiance afin d'exposer son cas. Nous ferons un bilan circonstancié en fin d'année, après un an de fonctionnement de ce dispositif, mais nous savons déjà qu'un certain nombre de personnes y ont déjà eu recours – et tant mieux, car cela me permet d'avoir une écoute indépendante des problèmes soulevés. Mon département a d'ailleurs déjà eu des contacts avec le Groupe de confiance concernant le suivi de certaines situations, ce que nous prenons très au sérieux.

Pour ces raisons, je formule une fois encore au nom du Conseil administratif la proposition raisonnable d'aller en commission des finances, où nous exposerons ce qui est entrepris et ce qui reste à entreprendre. Quand je dis «nous», c'est vraiment le Conseil administratif et non pas seulement celui qui vous

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

parle, Mesdames et Messieurs. J'insiste sur le fait qu'effectuer encore un audit ne me pose aucun problème, s'il le faut. Un audit peut effectivement être utile, mais il faut aussi tenir compte de ce qui a déjà été fait. Je pense que toute personne de bonne foi ayant réellement à cœur la situation du personnel de la Ville de Genève, dans cette enceinte, souscrirait à cette suggestion.

M. Eric Bertinat (UDC). Je reviens très rapidement sur les propos tenus hier par Maria Pérez, lorsqu'elle déplorait l'instrumentalisation des employés municipaux par les conseillers municipaux dans ce dossier. A titre personnel, j'ai plutôt l'impression contraire: ce sont certains employés municipaux qui instrumentalisent les conseillers municipaux pour parvenir à leurs fins, contournant ainsi tout processus hiérarchique administratif. Je pense ici, par exemple, au Groupe de confiance dont vient de nous parler le magistrat Sami Kanaan.

Entre hier soir et ce soir, nous avons reçu la fameuse lettre du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, qui nous explique pourquoi le projet de délibération PRD-170 – à savoir la première demande d'audit des RH au sein du département de la culture et du sport – a été invalidé. Ce courrier est intéressant et précis. Il rappelle la teneur de l'article 30 de la loi sur l'administration des communes (LAC), alinéa 1, lettre w): il est prévu que le Conseil municipal délibère sur le statut du personnel communal et l'échelle des traitements et des salaires. Ce sont les seules compétences dont dispose le Conseil municipal concernant le personnel de la Ville. En vertu de l'article 48, lettre r), l'exécutif est compétent pour engager et nommer le personnel de l'administration municipale, fixer son salaire, le contrôler et le révoquer conformément au statut du personnel. Force est de constater que la compétence de gestion dudit personnel appartient entièrement à l'exécutif, c'est-à-dire à chaque magistrat pour son département respectif.

Cela signifie que le nouveau projet de délibération en vue d'un audit des RH qui nous est soumis ici, le PRD-229, sera bien évidemment traité de la même manière. Par conséquent, le meilleur destin qu'on puisse lui donner est de le renvoyer à la commission des finances. Autrement, je n'en vois pas l'utilité.

Dernière remarque: certes, on ne vote pas des projets en se souciant d'être contredits ou non par le Sefco, mais avant tout pour donner un signal politique, quitte à être retoqués. Cet «acte deux» doit donc être compris comme tel. Je suis toutefois surpris qu'il y ait si peu de lien entre les conseillers municipaux intéressés et les députés de leurs groupes, afin de porter plus haut ces suspicions de dysfonctionnements qu'ils jugent graves et qui existent – ou existeraient, on n'en sait toujours rien – entre certains employés communaux et le Conseil administratif. C'est bel et bien du côté de l'exécutif cantonal que se trouvent les compétences pour se pencher sur ces inquiétudes-là, puisque ce sont les députés eux-mêmes, rappelons-le, qui nous empêchent de traiter ces dossiers nous-mêmes – ce qui

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

n'est pas forcément une mauvaise chose, à en juger par la qualité de certains de nos débats... Bref, la loi, c'est la loi, on l'apprend à nos dépens!

Quitte à me répéter, je crois que la meilleure solution pour le projet de délibération PRD-229 est son renvoi à la commission des finances.

M. François Mireval (S). Il s'agit ici de répéter certains éléments en quelques points – et d'en informer la population – concernant les débats menés ce soir et hier soir, ainsi qu'à d'autres occasions, sur tous ces sujets. Nous avons entendu hier des élus du Parti libéral-radical et du Mouvement citoyens genevois qui ont malheureusement montré leur incompétence en matière de connaissance de la séparation des pouvoirs. Je leur suggère – et le Parti socialiste avec moi – de lire Montesquieu à ce propos. Petit rappel tout simple, qui a déjà été fait mais qu'il faut visiblement répéter: le Conseil administratif ne donne pas d'ordres à la police, et pas non plus au procureur général. De même, le Conseil d'Etat ne donne pas d'ordres au pouvoir judiciaire – et heureusement! Je vous remercie, Madame la présidente, de transmettre ce que je viens de dire au Parti libéral-radical et au Mouvement citoyens genevois.

Par ailleurs, comme on l'a d'ores et déjà entendu dans cette assemblée, la commission des finances – ou plutôt une majorité de droite dilatée de la commission des finances, à laquelle s'associe pour l'occasion le groupe «Ensemble à droite»... pardon... Ensemble à gauche – fonctionne selon le refrain infantile: «Tu me laisses voir tes audits, ou je te défais la paix!» Ce qui signifie, dans ce contexte: «Je refuse d'étudier les objets venant du Conseil administratif en commission des finances, tant que tu ne me laisses pas voir tes audits.»

Petit rappel utile, qui fait d'ailleurs l'objet d'un point de notre ordre du jour, mais loin vers la fin, la résolution R-240 intitulée «Le travail en commission ne se choisit pas à la carte!»: c'est bien le Conseil municipal, c'est-à-dire nous-mêmes, élus, qui renvoyons des objets à la commission des finances. Or les membres de celle-ci désavouent le choix des élu-e-s que nous sommes d'envoyer des objets dans une commission choisie, lorsqu'ils refusent de l'étudier dans ce cadre. Hier soir, la pétition P-386 sur le laser game reflétait un comportement bien plus responsable de la part d'un groupe d'enfants de 10 à 12 ans!

Par ailleurs, cette énième demande d'audit des RH s'étend cette fois à plusieurs départements: celui de la culture et du sport et celui des constructions et de l'aménagement. Un simple recul historique montre qu'une telle ampleur pour un audit est beaucoup trop vaste. Rappelons-nous l'audit de l'Etat voté par le peuple il y a déjà un certain nombre d'années: il a coûté au bas mot entre 5 et 8 millions de francs, selon les sources, et a surtout servi à engraisser la firme privée Arthur Andersen et ses actionnaires. Le Parti socialiste constate avec surprise que le

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

groupe «Ensemble à droite» – pardon, il s’appelle encore Ensemble à gauche – a apparemment choisi de favoriser une firme privée et ses actionnaires en demandant à celle-ci de procéder à un audit externe.

Enfin, comme cela figure dans un certain nombre de rapports, nous avons procédé en commission des finances à des auditions de la commission du personnel et des syndicats. A plusieurs reprises, nous avons entendu une double demande de leur part: premièrement, changer un point sur lequel je ne m’étendrai pas dans le statut du personnel; deuxièmement, le faire par la voie prévue dans le statut du personnel, à savoir la négociation avec l’employeur qu’est le Conseil administratif. Mais une curieuse hémiplegie auditive de cette droite élargie jusqu’à «Ensemble à droite» – pardon, Ensemble à gauche – a fait que la première de ces deux demandes venant du personnel et des syndicats a été entendue et avalisée en séance plénière, alors que la deuxième concernant la négociation avec le Conseil administratif a disparu sans aucune raison valable.

Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste recommande au plénum de renvoyer le projet de délibération PRD-229 à la commission des finances – c’est un minimum – pour qu’un travail sérieux puisse être effectué, avec des auditions sérieuses et des modifications sérieuses... si toutefois cette majorité de droite de la commission des finances en est capable!

M^{me} Patricia Richard (PLR). La LAC est très intéressante, mais relativement incomplète. Il y a une vieille formule, qu’on utilise beaucoup chez moi: «La loi et l’esprit de la loi.» L’esprit de la loi, c’est ce qui n’y est pas marqué clairement, ni dans un sens ni dans un autre, mais qu’on doit interpréter selon la situation et le moment. Comme nous n’avons reçu que ce matin à 11 h 12 le document du Safo concernant l’invalidation du projet de délibération PRD-170, au niveau du groupe libéral-radical nous sommes en train de réfléchir pour voir si nous n’allons pas faire recours contre cette décision. A première vue en tout cas, nous ne la trouvons pas conforme à ce qui est marqué dans la LAC. Mais je ne développerai pas cette question ici, je laisserai nos avocats s’en charger.

Nous avons un Conseil administratif unique, en ce moment! Quand donc avons-nous vu déjà quatre magistrats sur cinq intéresser le procureur? De manière générale, j’entends le personnel de la Ville dire que la confiance entre l’employeur et l’employé est sacrément amochée! Je peux le comprendre car, quand on est un employé qui fait bien son travail et qu’on voit son patron intéresser le procureur, on se dit qu’il y a un problème! Evidemment, on a déjà plus de peine à aller voir un Groupe de confiance qui vient d’être créé et dont on n’a pas encore de retour. N’oublions pas que ce genre de démarche fonctionne aussi grâce au bouche-à-oreille: «Ah, tu y es allé? Est-ce que tu connais? Qu’est-ce que tu fais?» Pour l’instant, certains employés à qui j’ai moi-même donné les coordonnées du Groupe

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

de confiance ne sont pas très chauds à l'idée d'y recourir... Ce matin, j'ai encore reçu trois appels de personnes me disant: «Madame Richard, il faut voter cet audit! Il faut que ça passe! On en a besoin, nous! On a besoin d'être entendus!»

Que le Conseil administratif pense qu'il fait bien son travail, on peut l'entendre... Malheureusement nous entendons aussi, de l'autre côté – et de manière beaucoup plus majoritaire –, des employés dire qu'il y a un problème. Nous ne prétendons pas que ce problème vient forcément du Conseil administratif, mais peut-être certains chefs de service – qui ont d'ailleurs eu de très mauvais résultats dans le rapport sur les notes de frais – gèrent-ils le personnel de la même manière que leurs notes de frais... Il faut peut-être y réfléchir!

Par ailleurs, je rappelle que nous n'avons reçu qu'aujourd'hui l'avis concernant la décision du Safco sur le projet de délibération PRD-170, alors que la presse avait visiblement réussi à se le procurer bien plus tôt – et pas par nous, puisque nous ne l'avions pas eu, cette fois! J'aimerais donc savoir si une plainte ne sera pas déposée, car ce texte semble avoir été transmis plus tôt à certaines personnes. Bref... Le syndicat du personnel, lui, a répondu aux journalistes qu'il souhaitait cet audit. Certes, nous n'avons pas pris le temps d'auditionner les magistrats en commission des finances, parce que nous entendions surtout l'appel urgent du personnel qui nous disait: «Tout ce qu'on vous demande, c'est de voter cet audit!» Le syndicat a affirmé à la presse que c'est ce qu'il voulait aussi. Voilà ce que nous entendons.

M. Kanaan m'a approchée en arrivant ici, aujourd'hui à 17 h 25, pour me demander: «Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous convaincre de renvoyer le projet de délibération PRD-229 à la commission des finances?» Monsieur Kanaan, vous, vous avez réagi: vous avez posé la question! Mais je ne l'ai pas entendue de la part de M. Pagani... Or je vous rappelle que nous ne demandons pas l'audit des RH d'un seul département, mais de deux.

Mis à part cela, j'ai quand même l'impression, quant à moi – mais une majorité d'entre nous également –, que vous essayez de gagner du temps. Qu'avez-vous donc à cacher? D'abord, lors de trois auditions différentes sur le projet de délibération PRD-170, vous ne demandez pas directement à être auditionné. Ensuite, quand on vote ce projet de délibération et que vous l'apprenez, tout d'un coup, vous vous réveillez et vous nous dites: «Je veux être auditionné par la commission des finances.» Je vous réponds: «Aucun problème pour moi! En ce qui me concerne, vous pouvez venir, mais on ne rouvrira pas le débat sur un projet de délibération déjà voté.» Et vous nous rétorquez: «Eh bien non, dans ces conditions, je ne viens pas!» On peut donc penser que vous faites tout pour retarder le processus – mais pourquoi?

Messieurs Kanaan et Pagani, si vous nous dites ce soir: «Nous nous engageons ici et maintenant à faire cet audit», il n'y a pas de problème! Mais ça, je ne

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

l'ai toujours pas entendu... ni de l'un, ni de l'autre! On a vraiment l'impression que quelqu'un veut cacher la poussière sous le tapis, pour le dire poliment.

De plus, on nous a plusieurs fois accusés de faire soi-disant de la gesticulation politique. Si c'est ce que vous croyez, Mesdames et Messieurs, je peux vous montrer ce que c'est que la gesticulation politique quand j'en fais, moi! Je peux vous dire qu'à côté de ça M. Sormanni aura l'air d'un petit enfant de quatre ans! Et là, vous verrez la différence! Je peux me forcer à vous montrer ce que c'est – je ne l'ai pas encore fait, mais j'en suis capable!

J'aimerais également que le Conseil administratif traite le Conseil municipal avec le même respect que celui que nous montrons à son égard. Jusqu'à présent, nous n'avons pas exagéré nos notes de frais, nous, et nous ne sommes pas entendus par le procureur – sauf les trois pauvres qui sont soupçonnés d'avoir diffusé un document que 45 fonctionnaires avaient reçu vingt-quatre heures avant eux...

La présidente. Vous en êtes à six minutes d'intervention, Madame la conseillère municipale. Vous devez conclure, s'il vous plaît.

M^{me} Patricia Richard. Je suis en train de conclure, Madame la présidente. Je suis désolée du temps que j'ai utilisé, ce n'est pas dans mes habitudes. Nous aimerions donc maintenant que le respect aille dans les deux sens entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Car jusqu'à présent nous vous en avons montré, Mesdames et Messieurs les magistrats, mais vous, vous n'en avez pas montré beaucoup pour nous.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

Nous avons reçu une deuxième motion d'ordre du groupe socialiste, signée par M^{me} Maria Vittoria Romano, qui demande le vote immédiat sur le projet de délibération PRD-229. Je la mets aux voix.

Une voix. Il faut laisser venir les gens! Il faut sonner!

Une autre voix. Mais qu'est-ce qu'ils font, à la buvette, au lieu de s'intéresser? Où est le respect du personnel? Ils sont tous en train de boire des verres!

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

La présidente. Nous passons au vote.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 35 non contre 30 oui.

La présidente. Nous reprenons donc la liste des personnes inscrites au tour de parole. Nous ne traiterons pas de points urgents ce soir, si ça continue comme ça...

M. Ulrich Jotterand (S). Je dois dire que le débat d'hier soir concernant le projet de délibération PRD-229 a été tout à fait édifiant. Et voilà qu'il recommence ce soir, à peu près sur les mêmes bases! J'aimerais remercier le conseiller municipal vert Omar Azzabi, qui a posé très clairement hier les enjeux du problème et a proposé de renvoyer cet objet en commission – sans succès, malheureusement.

Par ailleurs, comme je suis rarement d'accord avec M. Bertinat politiquement, je me sens d'autant plus libre de le remercier d'avoir parfaitement analysé la question qui se pose au sein du Conseil municipal, dans le cas présent. Il a bien relevé que nous avions eu affaire à un rapport absolument ahurissant sur le projet de délibération PRD-170: des accusations très graves étaient portées, mais les accusateurs restaient toujours imprécis – et cela, suite à des épisodes douloureux pour notre Canton et notre Ville. M. Bertinat s'est adressé aux auteurs de ce projet de délibération en rappelant que tout ce qu'on savait, c'est qu'ils voulaient s'accaparer ce dossier pour des raisons très politiques. On aurait bien aimé qu'ils aient le courage d'auditionner les conseillers administratifs et les syndicats! Manifestement, le courage manque à quelques-uns... Au nom des socialistes, je remercie donc M. Bertinat – ce qui n'arrive pas souvent – d'avoir fait cette analyse parfaitement pertinente.

Pourquoi ces auditions ont-elles été refusées? Parce que l'objet n'est évidemment pas de défendre l'intérêt du personnel! Au Parti libéral-radical et au Mouvement citoyens genevois, on est capables dans la même phrase d'accuser le personnel des pires ignominies et de s'en faire tout à coup les défenseurs. C'est simplement faire durer le plaisir pour répéter jusqu'à plus soif les mêmes accusations, notamment contre Sami Kanaan, parce qu'il se représente aux élections, et contre Rémy Pagani, parce que la paganiphobie se porte bien dans certains partis! C'est ce qu'on appelle de la basse politique.

Il s'agit ici de mettre les points sur les i. Il est assez piquant de voir l'attitude du conseiller municipal du Mouvement citoyens genevois candidat au Conseil administratif: il loue l'indépendance de la Cour des comptes et du Ministère public lorsque celui-ci convoque des conseillers administratifs à propos de leurs

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

frais professionnels, par exemple; mais quand lui-même est concerné par une procédure analogue, il se considère comme la victime d'un complot dont Sami Kanaan se rendrait responsable en instrumentalisant le Ministère public! Difficile de porter une accusation plus grotesque! (*Applaudissements.*) Les accusations de ce conseiller municipal contre le Safco sont du même tonneau: ce n'est rien d'autre que des contre-feux, et il n'est pas bien difficile de savoir pourquoi il lui faut les allumer... Si je suivais sa méthode, je pourrais dire que, s'il doit utiliser de tels arguments, c'est peut-être parce qu'il a lui-même des choses à cacher et que, s'il veut cacher quelque chose, c'est peut-être parce que ce n'est pas forcément avouable. Mais moi, en tant que politique, je ne mange pas de ce pain-là!

Quant au Parti libéral-radical, loin de moi l'idée de mettre tous ses membres dans le même sac, mais il est affligeant de voir où le conduit son chef de groupe et candidat au Conseil administratif. On a affaire ici aux mêmes objectifs électoraux que ceux que je mentionnais tout à l'heure. Les soucis avec la justice sont les mêmes, sans oublier qu'il y a en arrière-plan la figure d'un conseiller d'Etat dont le capital politique est ruiné pour longtemps, sinon définitivement. Le processus mis en place est simple: c'est la politique de la terre brûlée, qui consiste à jeter le discrédit sur ses adversaires politiques pour relativiser le sien propre.

Il est tout de même extrêmement grave qu'un certain nombre d'intervenants dans ce débat, ce soir, n'aient manifestement pas lu la lettre du conseiller d'Etat Apothéloz, laquelle précise très clairement que la démarche adoptée pour le projet de délibération PRD-170 – et le PRD-229, bien sûr – n'a aucune chance d'aboutir. Elle est donc invalidée pour le PRD-170 et le sera pour le PRD-229. On n'est plus dans la recherche d'une solution pour améliorer la situation du personnel, mais dans une forme d'obstination assez consternante. Non seulement le PRD-229 n'a pas de consistance en termes de réalisation possible mais, par ailleurs, le crédit de 100 000 francs ne peut pas être débloqué dans ce cadre. Là-dessus, il faudrait lire ce qui doit être lu!

Quant aux idiots inutiles ou plutôt aux idiots utiles – je me réfère ici au sens historique du terme – il y en a à droite comme à gauche. Comment certains ont-ils pu recourir hier au proverbe «il n'y a pas de fumée sans feu» pour justifier leur demande d'un audit expéditif? Je signale que ce proverbe est terrible car, en réalité, il fait le lit de la calomnie. Si vous en doutez, Mesdames et Messieurs, regardez du côté de Beaumarchais, il explique ça très bien!

Dans un autre parti – plutôt à gauche, cette fois –, comment ose-t-on prétendre défendre le personnel en soi et pour soi sans vouloir auditionner en commission ses représentants que sont les syndicats? Comment est-ce possible? Avant de juger si le Conseil administratif remplit sérieusement et dignement ses charges, le Conseil municipal ferait bien de se préoccuper de sa propre dignité et de ses

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

propres responsabilités en cessant de faire ces procès de sorcellerie, littéralement parlant, et en renvoyant le projet de délibération PRD-229 à la commission des finances pour que les conseillers administratifs et les syndicats y soient auditionnés. Le plénum pourra ainsi disposer d'un rapport sérieux.

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

M. Simon Brandt (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je l'avoue: le Parti socialiste, par la voix de M. Jotterand, vient de nous percer à jour. C'est moi, le chef du complot! C'est ma faute, si la Cour des comptes a détecté tant de dysfonctionnements au sein du Conseil administratif. C'est ma faute, si le Conseil administratif abuse de ses notes de frais depuis des années. C'est ma faute, si des hauts fonctionnaires ont aussi abusé de leurs notes de frais et que le Conseil administratif n'a rien fait. C'est ma faute, si un rapport accablant a été établi d'abord par la Cour des comptes, puis par le Contrôle financier. C'est ma faute, si le Conseil administratif commet erreur sur erreur depuis le début de la législation. J'avoue! Excusez-moi, pardon!

Blague à part, le Parti socialiste tente désespérément d'invalider juridiquement le projet de délibération PRD-229 et de le renvoyer en commission, alors que la seule question qui se pose est la suivante: y a-t-il des dysfonctionnements au sein des départements concernés, oui ou non? Le seul moyen d'y répondre, c'est de faire un audit à l'issue duquel on pourra déterminer si tel est le cas. Si un audit est effectué et qu'il ne décèle aucun problème, je serai le premier à dire à MM. Kanaan et Pagani à la fin de l'année: «On s'est trompés, je me félicite que cet audit montre que vous avez tout fait juste.» C'est peut-être vrai, je n'en sais rien!

C'est justement pour cela que je demande un audit: parce que j'ai suffisamment de questionnements – et une majorité du Conseil municipal avec moi – pour le vouloir. En effet, des représentants du personnel ont été dûment auditionnés en commission des finances et nous ont dit: «Faites cet audit, on vous en supplie!» Eh bien, on se doit de les écouter! Le Parti socialiste prétend que cela ne concerne pas le Conseil municipal... Voilà qui est intéressant! Les droits de l'homme en Turquie, la situation des migrants qui traversent la Méditerranée ou l'expulsion des sans-papiers qui dépend pourtant de la Confédération, on en débat à longueur de temps au sein de ce plénum à cause d'objets déposés par le Parti socialiste. En revanche, débattre de la fonction publique municipale, cela ne concernerait pas le Conseil municipal... Mais c'est une plaisanterie!

C'est comme ceux qui citent Montesquieu sans l'avoir lu entièrement! Selon Montesquieu, pour éviter les abus de pouvoir, il faut qu'un autre pouvoir arrête le

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

pouvoir. Voilà précisément ce que nous essayons désespérément de faire au sein de ce Conseil municipal, avec le peu d'armes que nous avons à notre disposition. Les socialistes et M. Kanaan procèdent un peu comme Erdoğan aux élections municipales en Turquie: ayant perdu une première fois, ils se réfèrent à une procédure juridique pour recommencer le vote. Mais vous aurez beau annuler cette votation autant de fois que vous voudrez, Mesdames et Messieurs, à chaque fois vous perdrez un peu plus, moralement et politiquement!

Au fond, vous savez que nous avons raison. Si vous aviez le bon droit de votre côté ou que vous pensiez que tout va bien, vous mèneriez cet audit, parce que vous n'auriez rien à cacher. M. Kanaan nous dit qu'il faut un rapport de confiance entre employeur et employés... D'accord! Mais lorsque nous avons débattu du Grand Théâtre, il y a six mois, M. Kanaan s'était engagé dans cette salle à ce que la demande de crédit budgétaire supplémentaire de la proposition PR-1315 soit la dernière. C'est moi qui ai pris la responsabilité d'y mettre la clause d'urgence afin de permettre que l'argent soit débloqué, car M. Kanaan s'était engagé ici à ce que ce soit le dernier crédit à voter dans le cadre de la rénovation du Grand Théâtre. Je l'ai cru... et j'ai été stupide! En effet, qu'a-t-on découvert trois mois après? Qu'on nous avait menti. Je ne sais pas s'il savait déjà ce qu'il en était, à l'époque, mais je me suis senti trompé et je n'ai toujours pas reçu la moindre excuse de la part de M. Kanaan ni de M. Pagani, alors qu'ils m'ont trompé ce jour-là.

A présent, Monsieur Kanaan, je vous fais une dernière offre pour voir si vous êtes de bonne foi. Si vous nous dites ce soir: «Je reprends à mon compte votre demande, je lance un audit et je vous rendrai le résultat d'ici à la fin de l'année», nous retirerons alors immédiatement le projet de délibération PRD-229, parce que tout le monde sera content: nous, nous aurons obtenu cet audit que vous allez effectuer; vous, vous pourrez prouver que tout va bien car vous faites tout juste. Et à la fin de l'année, vous nous remercieriez de vous assurer une belle réélection, un audit indépendant ayant prouvé que vous avez fait tout juste. Mais comme je pense que ce n'est pas le cas, vous n'aurez pas ce courage. (*Applaudissements.*)

M. Omar Azzabi (Ve). Les Verts regrettent amèrement que les débats d'hier et de ce soir sur le projet de délibération PRD-229 aient une telle teneur. Tout d'abord, nous déplorons le manque de modération dans les propos tenus ici, mais aussi le refus du compromis que nous avons essayé de proposer hier et la manière employée par certains, notamment en ce qui concerne la confrontation au sein de la commission des finances. En tout cas, il y a un relatif manque de transparence.

Par ailleurs, on observe dans ce débat un acharnement et un jusqu'au-boutisme sans nom. En refusant de renvoyer ce projet de délibération en commission, on renonce à accéder aux résultats des audits internes déjà effectués et on renonce à les analyser. On refuse d'écouter les syndicats et le Conseil administratif afin

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

d'éviter un audit externe. Enfin, on veut dépenser une somme de 100 000 francs pour externaliser une tâche dont les instances municipales indépendantes – ça s'appelle le Service du contrôle financier – sont capables.

Permettez-moi, Madame la présidente, d'exprimer mon étonnement sur le point suivant. Au cours de ce débat, nous n'avons pas une seule fois entendu parler du Grand Conseil. Les mêmes personnes qui se plaignent aujourd'hui du résultat de l'analyse du Safco sur le projet de délibération PRD-170 ne sont pas capables d'aller toquer à la porte de leurs députés au Grand Conseil pour faire changer la loi. Le conseiller d'Etat a été clair: les articles 30 et 48 de la LAC s'appliquent ici et ne nous permettent pas de mettre en place cet audit, en tout cas selon l'interprétation du Safco.

Alors, Mesdames et Messieurs, je vous en conjure, je vous le demande: soyons raisonnables! Allons vers le compromis qui consiste à renvoyer cet objet à la commission des finances. Conformons ce projet de délibération à la LAC et évitons des dépenses trop hâtives.

Nous espérons ce soir que le grand nombre d'heures passées à peindre le diable et tout ce qu'on voudra sur la muraille du Conseil administratif aura été suffisant! Dix-sept objets ont été déposés concernant les notes de frais de l'exécutif, mais ils ne règlent toujours pas les problèmes prioritaires des citoyens et des citoyennes de la Ville de Genève. Je pense notamment aux pistes cyclables, au Fonds chômage, aux 50 millions de francs que coûtera à la Ville la RFFA, à savoir la réforme fiscale et financement de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Le Canton a déjà annoncé la couleur et il faudra faire avaler ça aux concitoyens et aux concitoyennes...

Alors, de grâce, je vous en conjure: ce soir, revenons à la raison, renvoyons le projet de délibération PRD-229 à la commission des finances et étudions les résultats des audits internes déjà réalisés. Dans un deuxième temps, on pourra éventuellement envisager un audit externe. Mais mettons-nous au travail et passons à autre chose! (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne Carron (PDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la gauche, de la droite et du centre, nous apportons tous dans cette enceinte des idées différentes, mais utiles au débat. Dans le cadre du mandat qui nous a été confié par le peuple, nous répondons à des préoccupations dont il nous paraît nécessaire qu'elles soient traitées. Au sein du Conseil municipal, il n'y a pas d'un côté ceux qui ont raison et de l'autre ceux qui ont tort; il n'y a pas ceux qui ont des projets politiques et ceux qui n'en ont pas. Il suffit d'ailleurs de se référer à notre interminable ordre du jour et à la quantité de projets émanant des conseillers municipaux pour constater que ce n'est pas vrai.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

Certes, sur le plan formel, il y a eu parfois des inexactitudes qui ont conduit à l'invalidation d'objets par le Conseil d'Etat – son rôle est justement d'y veiller. Sur le fond, cependant, ces projets s'inscrivent tous dans un certain esprit et une réflexion qui ne plaisent peut-être pas à tout le monde, mais cela fait partie du jeu politique et il convient de le respecter.

Le projet de délibération PRD-229 a fait l'objet hier d'un débat que nous aurions souhaité plus serein sur une problématique importante. En effet, nous avons tout intérêt à ce que tous les employés de la Ville travaillent dans un climat agréable. Un certain flou règne sur des situations qui ont été portées à notre connaissance, nous l'avons déjà dit. Le Conseil municipal n'a pas de compétences en matière de gestion du personnel, cela nous a été rappelé par le Conseil d'Etat via un courrier officiel du magistrat Thierry Apothéloz. Du côté du département de la culture et du sport, le magistrat Kanaan a fait un point de situation sur le règlement des problèmes de RH dans son département. M. Pagani, quant à lui, nous a assurés que tout allait bien au département des constructions et de l'aménagement.

Cela étant, nous aimerions être au clair sur ce qui se passe. Ce projet de délibération, qui sera vraisemblablement invalidé par le Conseil d'Etat, ne demande rien d'autre que des audits des RH qui ont par ailleurs aussi été demandés notamment par les personnes que nous avons pu entendre en commission, nous le rappelons. Les audits sont des instruments de gestion des RH profitables à tous. Persévérer n'a rien de diabolique, contrairement à ce que dit l'adage. Nous maintenons donc notre demande via ce projet de délibération. Nous le faisons pour le bien de tous et, en premier lieu, du personnel qui délivre au quotidien les prestations contribuant à la qualité de vie dans notre ville. Pour ces raisons, nous remercions le Conseil administratif de donner suite à notre demande, quelle que soit la forme du texte parlementaire qui lui parviendra.

M. Daniel Sormanni (MCG). Voyez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans cette affaire comme dans bien d'autres, on peut se poser la question suivante: pourquoi tant de résistance à examiner la gestion faite par le Conseil administratif? Connaître des noms ne nous intéresse pas mais, dans certains services, tout brûle!

Je le relève ici: M. Kanaan a reconnu tout à l'heure qu'à la Bibliothèque de Genève l'affaire n'était pas close, alors que cela fait des mois qu'il dit que tout est réglé depuis le départ de l'ancien directeur controversé. C'est bien la preuve qu'après avoir fait souffrir pendant des années un certain nombre de personnes victimes de burn-out et de harcèlement moral – pas moins de 30 employés se sont plaints à l'OCIRT, Mesdames et Messieurs! – on ne se relève pas du jour au lendemain de telles pressions à l'encontre du personnel. Il n'était effectivement pas

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

suffisant de remercier ce directeur, il fallait aussi prendre en charge le personnel de façon à l'aider à remonter la pente – et on est encore loin d'y être arrivés, malheureusement! Ces atteintes-là sont durables et difficiles à surmonter. Mais il n'y a pas que la Bibliothèque de Genève à être concernée! C'est aussi le cas du Musée d'art et d'histoire, du Muséum d'histoire naturelle et d'autres instances... Je ne passerai pas en revue tous les services municipaux et ce que nous entendons ou voyons à leur sujet, ce que certaines personnes nous racontent...

Ce n'est pas un problème de gauche, de droite ou de qui que ce soit en particulier. Simplement, il y a des gens qui nous parlent, parce qu'ils ne peuvent pas le faire au sein de l'administration sans être aussitôt rabroués ou déplacés, voire licenciés. Je pourrais donner des exemples, mais je ne le ferai pas car, évidemment, on n'a pas le droit de donner des noms, et c'est heureux! On ne va pas jeter ces gens en pâture, ils ont déjà bien assez souffert!

Je crois que l'humilité devrait être la vertu première de l'employeur, c'est-à-dire de notre Conseil administratif. Or il ne me semble pas que ce soit le terme adéquat à employer ici, malheureusement. Le courage, la responsabilité demandent justement de faire ces audits et de venir présenter au Conseil municipal – à la commission des finances en l'occurrence – des constats et des propositions pour corriger la situation.

Je souligne que depuis longtemps, en Ville de Genève, la prise en charge de ces problèmes – burn-out, atteintes à la personnalité et autres – n'était pas adéquate. Elle était même illégale! Telle est la raison pour laquelle la municipalité a finalement changé son fusil d'épaule, le mode de prise en charge soi-disant interne en vigueur précédemment ne fonctionnant pas. En effet, si on se plaignait d'un problème à l'employeur, c'était le retour du boomerang et on était soi-même éjecté! On connaît des exemples précis et des noms, s'il fallait en arriver à devoir les citer – mais évidemment pas en public. Cette prise en charge était donc illégale. Maintenant, on peut effectivement s'adresser au Groupe de confiance. Toutefois, moi qui ai travaillé trente ans à l'Etat, je peux vous dire que le fonctionnement du Groupe de confiance est encore loin d'être idéal, Mesdames et Messieurs. Enfin, c'est mieux qu'avant où il n'y avait rien ou presque.

Il faut faire le travail. Ce n'est pas douze tours en commission qui vont changer quoi que ce soit... Tournez manège! Gagnez du temps en faisant tout pour que ces projets de délibération soient annulés! Je conteste – et mon groupe avec moi – la pertinence de l'interprétation de l'article 30 de la LAC par le Safco et nous déposerons certainement un recours contre ces invalidations injustifiées.

Je pense aussi qu'il y a des choses à changer dans la LAC. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, je suis aussi député au Grand Conseil; depuis que j'y siége, j'ai déjà fait changer trois articles de la LAC. Alors, on va continuer! Vous pouvez compter sur moi! Cela prend chaque fois un certain temps, parce

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

qu'il faut convaincre les députés, mais on y arrive. Je pense que, dans le cas présent, on recevra un fort soutien des députés tous partis confondus, puisqu'on dira que c'est est pour remettre la Ville de Genève sur les rails.

Tout à l'heure, certains conseillers municipaux en ont insulté d'autres – vous leur transmettez mes propos, Madame la présidente, je ne vous dirai pas de noms, vous avez très bien compris de qui je parle. Premièrement, on ne peut pas fonctionner ainsi. Deuxièmement, j'espère que notre accusateur vivra la même chose que nous, conseillers municipaux qui avons été auditionnés par la police et dont les téléphones ont été saisis. C'est tout le mal que je lui souhaite! Il verra combien c'est rigolo! Moi, je n'ai strictement rien à me reprocher. Absolument rien! Et je le mets au défi de me prouver le contraire! Vous verrez que les trois conseillers municipaux entendus par la police seront complètement blanchis et acquittés, Mesdames et Messieurs, car la fuite du document en question ne venait pas du Conseil municipal, mais de ceux qui ont reçu le fichier par voie électronique – c'est-à-dire de l'administration!

Quant au Conseil administratif, c'est un peu facile de déclarer: «On a juste déposé plainte et on ne s'est occupés de rien d'autre.» Cause toujours, ça m'intéresse! Je n'y crois pas du tout! Moi qui suis souvent à l'Hôtel de Ville, je sais qu'on voit souvent les conseillers administratifs boire le café avec les responsables du Safco... Je crois donc qu'il faut arrêter de tourner en rond!

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni. Je conclus si je peux, parce qu'il y a beaucoup de bruit! A un moment donné, il faut se dire que nous voulons avoir un certain nombre d'indications par le biais d'audits. Si le Conseil administratif avait commencé par répondre à nos questions – nous lui avons demandé quels audits avaient déjà été effectués – cela nous aurait peut-être permis de mesurer le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir, et on n'en serait pas là.

La présidente. Vous avez dépassé vos sept minutes de temps de parole, Monsieur Sormanni! S'il vous plaît, veuillez conclure!

M. Daniel Sormanni. Encore quelques secondes! Quand nous posons des questions sur certaines dépenses dans les comptes et qu'on nous refuse la réponse, j'estime que cela ne favorise pas le dialogue ni l'élaboration de solutions concertées. C'est le cas encore aujourd'hui par rapport à des problématiques que j'ai évoquées, par exemple les indemnités de départ de l'ancien

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

directeur de la Bibliothèque de Genève. Pour ces raisons, nous refuserons le renvoi en commission du projet de délibération PRD-229. Je vous invite à le voter sur le siège, Mesdames et Messieurs.

La présidente. Vous en êtes à huit minutes d'intervention, Monsieur Sormanni. Si vous pouviez respecter le temps imparti, ce serait vraiment bien. Monsieur Holenweg, je vous passe la parole. Si vous pouviez vous en tenir aux sept minutes réglementaires et pas plus, ce serait bien aussi... Merci!

M. Pascal Holenweg (S). Madame la présidente, je vais même essayer – mais rien que pour vous faire plaisir – de faire un peu moins long que sept minutes. Mesdames et Messieurs, le proverbe que vous connaissez tous selon lequel «c'est bien plus beau quand c'est inutile» me paraît assez pertinemment s'appliquer à cette discussion. C'est bien plus beau quand c'est inutile... Pour certains, telle est la définition de l'art. Or nous sommes en train de faire de l'art, ce soir – peut-être de l'art pour l'art, peut-être de l'art brut... mais de l'art.

En effet, nous savons pertinemment, les uns et les autres, quel est le destin du projet de délibération PRD-229 qui nous est soumis ici. C'est le même destin que celui du PRD-170 qui le précédait: la transformation de la délibération en résolution, c'est-à-dire en l'expression d'un état d'âme du Conseil municipal dont n'importe qui fait ce qu'il veut. Si nous souhaitons que les décisions du Conseil municipal aient un réel poids politique, il faut leur donner la forme nécessaire pour qu'elles soient réellement des décisions. Or dans 20 exemples listés la semaine dernière, on a vu que le Conseil municipal s'était révélé incapable de donner la forme adéquate à ses décisions. Il ne nous paraît pas nécessaire qu'un 21^e exemple de décision du Conseil municipal transformée en état d'âme par le Safo y soit ajouté... C'était mon premier point.

Je passe au deuxième. Nous demandons le renvoi en commission du projet de délibération PRD-229 pour une raison fondamentale: nous voulons que la commission des finances condescende à entendre non pas seulement la commission du personnel, mais aussi les syndicats. Il a été dit tout à l'heure que «les» syndicats demandaient des audits. En fait, un syndicat demande un audit, alors qu'un autre considère les audits comme inutiles... Il n'est toutefois pas inutile que la commission des finances sache pourquoi l'un et l'autre n'ont pas le même avis!

Surtout, nous demandons l'audition des syndicats parce que, dans cette affaire, ils sont le seul acteur qui ne doit rien ni au Conseil administratif, ni à la Direction des ressources humaines (DRH), ni aux chefs de service, ni à la direction des institutions, ni au Conseil municipal. Dans cette histoire, les syndicats sont en effet le seul acteur totalement libre de sa parole et de ses actes qui ne soit

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

soumis à aucune hiérarchie ni politique ni administrative. Lorsque la commission des finances auditionne des employés de la Ville ou des représentants de la commission du personnel, elle entend des gens insérés dans une hiérarchie qui ne sont pas forcément libres de leurs paroles, même – ou surtout – quand ils sont face à une commission du Conseil municipal.

En l'occurrence, les syndicats, eux, sont totalement libres de leurs actes et de leurs paroles. Ils ont été capables de nous le montrer dans le conflit qui a éclaté chez les nettoyeurs des toilettes publiques de la Ville de Genève, employés par une société privée sur mandat de ladite Ville de Genève. C'est parce que ces employés se sont mis en grève avec le soutien des syndicats qu'une solution d'urgence a pu être trouvée, ce n'est pas parce qu'on a réglé le problème à l'intérieur du circuit municipal. Il faut entendre les syndicats, parce que ce sont les acteurs essentiels dans les conflits de travail pour régler des problèmes liés soit au conflit lui-même, soit à des malaises au sens plus général du terme. Les syndicats ont été créés pour ça, ils fonctionnent pour ça, ils sont capables de le faire – contrairement aux commissions du Conseil municipal et sans doute aussi aux commissions du personnel, dont je rappelle qu'historiquement elles ont plutôt été créées pour contourner les organisations syndicales que pour soutenir le personnel.

Nous demandons le renvoi du projet de délibération PRD-229 en commission, afin que celle-ci entende les syndicats. Mais il est probable qu'une majorité du Conseil municipal refusera ce renvoi... Le destin du projet de délibération PRD-229 est donc scellé: comme pour le PRD-170, il sera transformé en résolution qui s'ajoutera aux résolutions précédentes. Le Conseil administratif ne sera tenu à rien, la commission des finances non plus. Le fétichisme des audits qui s'est emparé du Conseil municipal depuis des années continuera à frapper: quand on ne sait pas quoi faire, on commande des audits, ce qui ne fait généralement pas avancer la résolution des problèmes.

Ainsi, on n'aura pas fait un pas de plus dans ce sens au sein de l'administration et des institutions municipales! On se sera fait plaisir... Le Conseil municipal se sera pris tout à la fois pour la commission du personnel, pour l'employeur, pour la DRH et pour le Conseil administratif. Aucun des problèmes évoqués dans les considérants des projets de délibération qui nous sont soumis n'aura réellement été réglé. Une partie du Conseil municipal se sera fait plaisir, une autre aura pris son mal en patience...

Pour le reste, on se retrouvera à la rentrée dans la même situation qu'aujourd'hui, avec des projets de délibération qui ne valent rien parce qu'ils n'ont pas été calibrés et des discussions qui ne valent rien parce que la commission qui aurait pu faire un début de commencement d'étude aura refusé de le faire. Surtout, on aura refusé d'entendre les acteurs essentiels quand il s'agit du sort du personnel. Ces acteurs essentiels, ce sont les syndicats! Tant que la

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

commission n'aura pas auditionné les syndicats, tout ce que les commissaires pourront dire de la situation qui nous préoccupe ne vaudra que le poids de leurs paroles... ou de leurs ambitions électorales.

M^{me} Maria Pérez (ÈaG). Madame la présidente, j'aimerais tout d'abord que vous rassuriez M. Mireval, qui a insulté copieusement mon groupe. Nous sommes solidement ancrés à gauche! Chacun voit midi à sa porte... Ensemble à gauche a notamment vu le groupe socialiste contourner allègrement les syndicats en votant contre le droit à l'extension de l'allocation familiale pour les employés de la Ville. On a vu aussi le groupe socialiste proposer via le Mouvement citoyens genevois une attaque contre le personnel pour faire passer le budget 2019... Alors nous, on se sent droits dans nos bottes! Vous transmettez à Monsieur Mireval, Madame la présidente!

En ce qui concerne la transparence, puisque c'est un volet du problème que nous traitons ce soir, nous ne cacherons pas que nous, conseillers municipaux, avons aujourd'hui du mal à collaborer avec le Conseil administratif. Très bientôt, il nous faudra voter – ou refuser – les comptes 2018. Or on attend toujours du Conseil administratif la liste des 103 millions de francs de dépassements de crédits au budget 2018, ainsi que la liste des objets pour lesquels on a puisé dans le budget de fonctionnement au lieu de demander un crédit d'investissement comme il aurait fallu. A l'heure actuelle, nous n'avons donc pas tous les outils, en tant que conseillers municipaux, pour prendre des décisions éclairées.

Reste que je ne suis pas d'accord avec la méthode employée par certains partis de droite. Je pense qu'il faut modérer les propos qu'on tient et sérier les problèmes. A nouveau, le projet de délibération PRD-229 n'est certainement pas conforme à la LAC. Le Safo a envoyé une réponse concernant le PRD-170 le 31 mai; le 4 juin, le Conseil administratif a mis ce point à l'ordre du jour; le 17 juin, j'ai reçu un téléphone de la *Tribune de Genève* qui avait déjà la lettre... Il y a donc eu un couac! Ce genre d'événements ne fait qu'aviver encore la perte de confiance entre l'exécutif et le Conseil municipal.

Quoi qu'il en soit, nous sommes là ce soir pour parler du personnel. M. Kanaan pourrait tout à fait nous dire: «On fera cet audit des RH, je le prends sur moi», et M. Pagani pourrait aussi prendre le même engagement pour son département. Sur ce point-là, je rejoins M. Brandt. Le groupe Ensemble à gauche, lui, pourrait s'abstenir ou même retirer son soutien au projet de délibération PRD-229. Pourquoi ne le faisons-nous pas? Simplement parce que nous sentons un manque d'ouverture et une espèce de paranoïa de la part de l'exécutif. Peut-être certaines personnes ou certains groupes ont-ils envie d'attaquer le Conseil administratif, mais nous, nous sommes simplement attachés à la possibilité d'étudier la situation des personnes en souffrance qui ont fait appel à nous.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

Monsieur Kanaan, je vous renvoie au problème de la Bibliothèque de Genève, qui s'est étendu sur deux ans. On nous a avertis de plusieurs cas de souffrance du personnel, des gens nous ont interpellés. Nous sommes au moins trois membres du Conseil municipal à avoir transmis des plaintes graves pour harcèlement et mobbing, jusqu'à ce que 30 personnes recourent à l'OCIRT et que ce soit l'OCIRT – et non pas la Ville de Genève – qui saisisse la Cour des comptes pour que celle-ci fourre son nez dans les dysfonctionnements de la Bibliothèque de Genève et mette au jour le rapport que l'on sait.

De ce fait, en tant que conseillère municipale qui s'est investie dans l'affaire de la Bibliothèque de Genève, je ne suis pas rassurée aujourd'hui quant au traitement réservé à la souffrance des employés de la Ville. Je vous explique pourquoi, Monsieur Kanaan. Vous avez peut-être des processus en place mais, dans le cas de la Bibliothèque de Genève, ils ont failli. La preuve: les membres du personnel sont venus nous voir et ont fini par aller se plaindre à l'OCIRT pour que la Cour des comptes intervienne. Il y a d'ailleurs encore des procès pendants, puisque la Ville n'a pas reconnu sa responsabilité face à ce qui s'est passé dans cette institution. Je pense que l'attentisme dont la Ville a fait preuve a certainement aggravé les atteintes morales que plusieurs dizaines de personnes ont subies.

Pour en revenir au projet de délibération PRD-229, des commissions du personnel nous ont demandé ces audits. Il est vrai que les syndicats n'ont pas du tout envie d'être contournés – et nous sommes aussi pour le dialogue social. Mais vous transmettez ma question à M. Holenweg, Madame la présidente: cela va changer quoi, de convoquer les syndicats en commission des finances? L'un nous dira: «Oui, il faut faire les audits» et l'autre rétorquera: «Non!» Nous, on n'a pas les outils nécessaires pour étudier les RH, on ne sait pas ce qui se passe à ce niveau. Or justement, la seule chose que ne veulent pas les syndicats, c'est être écartés de l'audit; ils aimeraient au contraire pouvoir participer à cette étape-là. Eh bien il ne tient qu'à vous, au Conseil administratif, de faire en sorte que les commissions du personnel, les employés et les syndicats participent à l'élaboration de cette enquête, puisque c'est de cela qu'il s'agit. L'audit est simplement un outil pour améliorer les choses!

C'est un peu l'impasse, ce soir. Nous voterons en faveur de ces audits, en espérant que le Conseil administratif entendra ce signal. Il faut arrêter de se barricader dans une espèce de citadelle imprenable! Toutes les affaires qui ont éclaté ces derniers temps ne sont pas dues à un excès de zèle et de contrôle de la part des conseillers municipaux, c'est plutôt parce que nous n'avons pas fait notre boulot de contrôle. Il nous manquait peut-être certains outils, ou peut-être avons-nous péché par excès de confiance. Mais aujourd'hui on a simplement envie...

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale. Vous avez dépassé vos sept minutes de temps de parole.

M^{me} Maria Pérez. Je conclus, Madame! Aujourd'hui, on a simplement envie d'entendre la voix du personnel. Je pense que c'est vraiment beaucoup trop grave pour qu'on puisse traiter cela à la légère. Pour ma part, je suis déçue de la position du Parti socialiste, qui est venu nous dire en premier débat...

La présidente. Vous en êtes bientôt à huit minutes d'intervention, Madame la conseillère municipale. S'il vous plaît, veuillez conclure!

M^{me} Maria Pérez. Je conclus, Madame! Je me souviens des propos de M^{me} Sumi, qui a dit que tout allait bien et que c'étaient en fait les socialistes les grands défenseurs du personnel. Je trouve ça excessivement dommageable pour l'image de la Ville!

La présidente. A partir de maintenant, quand les sept minutes de temps de parole seront dépassées on désactivera les micros, sinon on n'en finira jamais! Je suis désolée, Mesdames et Messieurs, mais nous avons un règlement qui prévoit sept minutes d'intervention au maximum et pas davantage. Je vous remercie de porter attention à cette clause. Monsieur Schnebli, vous avez la parole.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Madame la présidente, c'est entendu pour les sept minutes. Manifestement, le débat de ce soir est encore une étape de la crise de confiance qui s'est installée dans notre municipalité. Cette crise a connu un grand coup d'accélérateur au mois de novembre 2018, quand on a appris avec stupeur les résultats de l'enquête de la Cour des comptes sur les notes de frais du Conseil administratif. Ensuite, il y a eu toute la crise – de confiance, là aussi – par rapport à la transparence et au secret en commission. Et elle dure encore!

Qu'est-ce qu'un secret? On est tous d'accord sur le fait qu'une commission doit protéger le personnel municipal, aucun souci de ce côté-là, mais il n'est pas acceptable d'imposer le secret et de retenir des informations sur des rapports du Contrôle financier qui font suite à des audits menés dans l'intérêt de la bonne gestion des affaires publiques. Le refus de nous communiquer les résultats des audits et même d'en faire de nouveaux est aussi un aspect de cette crise de confiance. C'est mutuel, car le Conseil administratif ne fait pas confiance au Conseil municipal quant à la capacité de celui-ci d'assumer son rôle de contrôle de l'administration.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

Ce soir, on assiste à des différences de culture politique. Quand des membres du Parti socialiste nous font la leçon en nous accusant d'être des idiots utiles ou d'appartenir au groupe «Ensemble à droite», ils sont parfaitement à côté de la plaque! En demandant la transparence, nous exprimons notre volonté de prévenir des dysfonctionnements inacceptables et d'éviter des situations déjà survenues dans le passé, par exemple dans le cas de la Bibliothèque de Genève. Nous essayons d'assumer notre rôle, qui est indépendant du pouvoir exécutif et même opposé à lui, en quelque sorte, puisque le Conseil municipal représente un contre-pouvoir par rapport au Conseil administratif. Le fait que nous soyons critiques et que nous demandions des comptes que d'autres – comme le Parti socialiste – se refusent systématiquement à demander à leurs magistrats est vraiment l'expression d'une culture politique différente.

A l'inverse, les magistrats socialistes se sont parfois alignés avec la droite, par exemple en acceptant la réforme de la fiscalité des entreprises. C'est un Conseil administratif à majorité de gauche qui, grâce à ses deux magistrats socialistes, a pris position avec la droite à ce sujet. Encore tout récemment, les deux magistrats de gauche qui ne sont pas socialistes ont publiquement pris position en faveur de l'initiative «Genève zéro pub, Libérons nos rues de la publicité commerciale!», alors que les magistrats du Parti socialiste se sont alignés avec la droite sur cet objet. C'est donc vraiment là une culture politique différente de celle que j'ai l'honneur de représenter ce soir pour le groupe Ensemble à gauche.

J'appelle à la cohérence les représentants des partis de droite également, qui demandent aujourd'hui au Conseil administratif la transparence en matière de finances. J'invite Simon Brandt et Daniel Sormanni – vous leur transmettez, Madame la présidente –, qui siègent tous les deux au Grand Conseil, à faire en sorte que dans les communes aussi le législatif ou le délibératif ait les moyens d'exercer un véritable contrôle sur les comptes, les budgets et la manière de fonctionner de l'exécutif. Vous ne l'avez pas encore fait, Messieurs! Je suis sûr que vous trouveriez une majorité au Grand Conseil pour vous soutenir dans ce sens – y compris du côté d'Ensemble à gauche, car c'est quelque chose que nous avons toujours demandé.

Les quelques compétences supplémentaires que possèdent aujourd'hui les conseils municipaux, par exemple celle d'édicter des règlements, ont été obtenues au début des années 2000 grâce à une majorité du Grand Conseil dont Ensemble à gauche faisait partie. Au lieu de provoquer une agitation assez lamentable, sous certains aspects, en disant que nous ne pouvons pas faire grand-chose, votons ces audits ce soir sur le siège! Le renvoi du projet de délibération PRD-229 en commission ne palliera pas le manque de moyens institutionnels que nous avons pour exercer notre rôle de contrôle.

Un dernier mot encore sur les syndicats. La plus grosse que j'aie entendue ce soir, c'est que les syndicats sont indépendants politiquement! J'ai entendu

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

cela dans la bouche de M. Pascal Holenweg – vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente. Je citerai justement le cas de ma collègue Maria Pérez, qui, lors d'un conflit du travail, s'est adressée au syndicat auquel elle a cotisé pendant vingt-trois ans. La réponse de ce syndicat est publique, elle a paru dans les journaux: «Désolés, Maria, on ne peut pas te défendre, va chercher un avocat de droite et essaie d'obtenir le plus que tu peux, mais nous, on ne peut pas attaquer un employeur qui est parmi nos partenaires politiques.» Voilà... C'est la connivence qu'il y a aujourd'hui entre les syndicats et la majorité de gauche du Conseil administratif qui pose problème.

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal, s'il vous plaît.

M. Tobias Schnebli. Nous voterons ce soir le projet de délibération PRD-229 pour demander ces audits.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je ne comptais pas forcément intervenir, vu que beaucoup de choses ont été dites, mais je dois quand même apporter quelques compléments d'information... (*Brouhaha.*) Bon, je crois que je peux essayer de continuer... J'aimerais surtout rectifier quelques erreurs entendues ce soir. (*Brouhaha. La présidente frappe du marteau.*)

La présidente. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Cela fait bientôt deux heures qu'on débat de cet objet, et maintenant le magistrat s'exprime avant le vote. Je vous demande de parler plus bas – voire de vous taire, ce qui ne serait pas plus mal...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Je répète ce que j'ai déjà dit plusieurs fois ce soir: le Conseil administratif – et pas seulement celui qui vous parle, Mesdames et Messieurs – est prêt à se faire auditionner en commission, de même que je proposerai effectivement que les syndicats soient auditionnés aussi. Je le fais d'autant plus volontiers que je sais qu'ils ne seront pas d'accord avec la position du Conseil administratif, mais cela fait partie du dialogue du partenariat social. Je pourrais même proposer l'audition du Groupe de confiance, qui commence à avoir un peu de recul par rapport à la situation en Ville. Cela permettrait de travailler sur une base documentée et de montrer que des audits ont déjà été faits.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

Je reviens sur le terme d'«audit externe» demandé par les auteurs du projet de délibération PRD-229. Il a été dit ce soir que nous avons déjà fait des audits internes... Non! Ce sont des audits menés par des tiers indépendants et leurs rapports sont pris au sérieux. On pourrait donc démontrer en commission que, dans certains cas, on en a déjà fait. Peut-être faut-il le faire aussi dans d'autres cas, lorsque c'est raisonnable.

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure: un audit n'a de sens que s'il est suivi d'un plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations issues de l'enquête. C'est d'autant plus souhaitable lorsqu'on suit la méthode préconisée par l'OCIRT, qui consiste à avoir une démarche participative avec le personnel. J'ai fait chiffrer le coût d'un audit rien que pour mon département: on se situe entre 300 000 et 400 000 francs. Pour la Ville dans son ensemble, on peut extrapoler en multipliant par trois ou quatre. Pourquoi pas? «Sur un budget total de 1,2 milliard de francs, qu'est-ce qu'un million de francs pour un audit?» me direz-vous. Mais quelqu'un a rappelé qu'à une certaine époque le Canton faisait des audits comme ça, sans savoir pourquoi, et que cela a coûté une fortune aux contribuables sans donner beaucoup de résultats. Un audit fait sens comme instrument de gestion s'il s'inscrit dans une démarche plus globale, dans l'intérêt de l'enjeu qu'on cherche à examiner et en lien avec la situation qu'on cherche à améliorer.

Par ailleurs, j'ai entendu beaucoup d'élucubrations concernant la Bibliothèque de Genève. Il est vrai qu'il y a eu une crise très grave au sein de cette institution et des cas concrets de souffrance du personnel. Je l'ai dit et reconnu. On a d'abord essayé de gérer la situation avec les instruments du bord, qui sont insuffisants. C'est l'une des grandes leçons de cette crise.

Lorsque cela n'a pas suffi – mais c'était à l'époque – 30 personnes se sont tournées vers l'Unité santé et sécurité au travail de la DRH, entre autres, et non pas vers l'OCIRT. La Ville de Genève, via le Conseil administratif, a sollicité la Cour des comptes. Ce n'est pas l'OCIRT qui l'a fait! La Cour des comptes a ensuite rendu son rapport, ce qui a permis d'avancer. Je rappelle que, selon ce document, la stratégie de la Ville était jugée pertinente, mais sa mise en œuvre déficiente. Là-dessus, on a appris la demande de l'OCIRT d'une démarche complémentaire d'enquête sur le climat social; une démarche participative est en cours actuellement. La situation va beaucoup mieux!

Sur cette base, nous nous sommes inspirés de notre propre choix et de ma propre décision d'appliquer ce modèle dans d'autres services, par exemple au Muséum d'histoire naturelle et dans les bibliothèques municipales. En ce qui concerne ces dernières, la mise en œuvre de l'ouverture le dimanche souhaitée par le Conseil municipal est en cours de concrétisation pour cet automne; nous avons eu l'occasion récemment d'exposer le modèle retenu à la commission des arts et de la culture.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

J'en viens à présent au Safco. Je vous rassure, Monsieur Sormanni: je ne bois pas de cafés en Vieille-Ville – ou rarement – parce que mon bureau se trouve à Malagnou... Et je n'ai pas de contacts particuliers avec le Safco, qui n'est d'ailleurs plus dirigé par M. Zuber et qui fait son travail de manière indépendante. Il n'est certainement pas infaillible, mais personne ne l'est! Pourquoi pas une démarche de recours contre sa décision sur le projet de délibération PRD-170? Cela permettra de clarifier la législation! Je suis d'autant plus à l'aise face à cette démarche – et le Conseil administratif avec moi – que, comme l'a rappelé M. Schnebli, on a introduit il y a pas mal d'années la possibilité pour le Conseil municipal d'édicter des règlements de portée générale.

Une voix. C'est le Grand Conseil qui l'a introduite!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je siégeais alors au Conseil municipal de la Ville de Genève et je respectais la répartition des compétences, contrairement à certains. En tant que conseiller municipal, je la trouvais effectivement insatisfaisante. J'ai siégé à la commission des finances et j'étais chef de groupe. A l'époque, avec Marco Ziegler, un autre conseiller municipal socialiste, nous avons lancé toute la procédure qui a permis ensuite au Grand Conseil d'octroyer aux conseils municipaux la possibilité d'édicter des règlements de portée générale, c'est-à-dire une sorte de système législatif, mais qui n'a évidemment pas la même portée que celui du Canton. En effet, qu'on le veuille ou non – ce n'est pas la LAC qui le dit, mais la Constitution –, le Conseil municipal est un organe délibératif. Libre à chacun et à chacune de proposer des modifications constitutionnelles à cet égard mais, jusqu'à nouvel avis, on est dans un Etat de droit et on respecte les règles en vigueur tant qu'elles n'ont pas changé.

Bon, on est à moins d'une année des élections et il est facile de faire des amalgames: le Grand Théâtre, la Cour des comptes et plein d'autres choses en même temps... Je n'entrerai pas dans ce type de discussion, mais je reconnais que des erreurs ont bien sûr été commises, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal. Par rapport à la Cour des comptes, je suis parfaitement à l'aise, puisque mes frais n'ont pas été épinglés. Même résultat lorsque j'ai été auditionné par le Ministère public: mes frais sont parfaitement documentés et justifiés. Sur ce point, vous pouvez toujours courir pour essayer de trouver quelque chose... Circulez, il n'y a rien à voir!

En revanche, nous sommes en train de préparer le bilan de l'action du Conseil administratif – de ses cinq membres, parce que nous sommes un collègue gouvernemental – par rapport à la feuille de route de 2015. Je peux vous dire que ce bilan sera extrêmement étoffé et tout à fait remarquable! Comme je l'ai déjà dit, tout n'est pas parfait, des erreurs ont forcément été commises et certains projets n'ont

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

pas pu aboutir mais, globalement, je peux vous dire que nous serons fiers – et moi en particulier – du bilan du Conseil administratif pour ces dernières années, quand on pourra le publier! (*Quelques applaudissements.*)

La présidente. Le renvoi du projet de délibération PRD-229 à la commission des finances ayant été demandé, je le mets aux voix. S'il est refusé, je ferai voter l'acceptation de la délibération elle-même.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est refusé par 36 non contre 32 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 36 oui contre 31 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les considérants du projet de délibération PRD-170, dont la liste n'est pas exhaustive;

vu l'article 30, alinéas 1, lettre w), et 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève procède à un audit complet des ressources humaines du département de la culture et du sport et du département des constructions et de l'aménagement.

Art. 2. – Une somme initiale de 100 000 francs est allouée au Conseil administratif pour lancer un audit externe. Au cas où cette somme initiale serait insuffisante, le Conseil administratif déposera une demande de crédit auprès du Conseil municipal.

Art. 3. – A l'issue de l'audit, au plus tard à la fin de décembre 2019, le Conseil administratif transmettra au Conseil municipal le rapport établi par l'entreprise

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources
humaines dans plusieurs départements de la Ville

mandatée ainsi que le catalogue précis et détaillé des mesures à prendre pour restaurer une gestion satisfaisante des ressources humaines au sein du département de la culture et du sport et du département des constructions et de l'aménagement.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous avons à peine le temps de traiter encore un point urgent, puis nous devons passer aux réponses du Conseil administratif. Nous avons cependant reçu deux motions d'ordre concernant le traitement des points urgents. La première, signée par M^{me} Laurence Corpataux, émane des Verts et demande de procéder sans débat aux votes de renvoi en commission des objets dont l'urgence a été acceptée. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 44 oui contre 21 non.

La présidente. Nous voterons donc sans débat le renvoi en commission de ces objets urgents – encore faut-il savoir pour lesquels le renvoi immédiat en commission a été demandé!

La deuxième motion d'ordre émane du groupe démocrate-chrétien. Elle demande que le vote sur les objets dont l'urgence a été acceptée soit précédé uniquement d'un bref exposé d'un seul membre du groupe qui en est l'auteur, sans autre prise de parole ni débat, afin d'accélérer la procédure de renvoi dans les commissions spécialisées ou au Conseil administratif. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 44 oui contre 18 non (1 abstention).

La présidente. Si on peut procéder ainsi, cela me paraît tout à fait bien. On va essayer de faire vite. Nous avons un quart d'heure pour cela et il reste encore 15 points urgents à traiter... Donc, on se concentre! Une seule personne présentera chaque objet, puis on votera son renvoi au Conseil administratif ou en commission. Il n'y aura pas d'autre débat.

6. Motion du 16 mai 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Charles Lathion, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Jean-Luc von Arx, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Emmanuel Deonna: «Profitons de nos parcs, protégeons nos enfants!» (M-1442)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'en matière de cancer de la peau, la Suisse est un mauvais élève parmi les pays européens. Elle est considérée comme un «pays à risque élevé»: chaque année, environ 25 000 personnes sont atteintes de formes agressives de la maladie;
- que les enfants, dont les mécanismes naturels d'autoprotection ne sont pas encore entièrement développés, sont plus sensibles aux risques environnementaux que les adultes;
- que l'exposition solaire au cours de l'enfance et de l'adolescence créent les conditions favorables à l'apparition d'un mélanome ou d'un autre cancer cutané au cours de la vie;
- qu'ainsi les cellules cutanées endommagées par chaque exposition excessive au soleil demeurent. Ainsi, les coups de soleil attrapés à un jeune âge multiplient par deux à trois le risque de développer un cancer de la peau;
- que l'ombre est la meilleure protection solaire pour nous protéger des rayons UV;
- que plusieurs places de jeux en Ville de Genève, notamment des pataugeoires et des bacs à sable, ne disposent d'aucun espace ombragé;
- qu'avec la multiplication des périodes de fortes chaleurs, les onze pataugeoires de la Ville sont de plus en plus fréquentées par les jeunes enfants qui souhaitent s'y rafraîchir;
- que les aspects de prévention contre la surexposition au soleil devraient dès lors être considérés par les collectivités publiques lors de l'élaboration de projets d'aménagement;
- que des exemples d'aménagement permettant la création de zones ombragées (toiles anti-UV, pergolas végétales) existent dans d'autres villes suisses, notamment en Suisse allemande (par exemple à la pataugeoire publique de Marzili à Berne);

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 8309. «Mémorial 177^e année»: Motions d'ordonnancement, 56, 317.

Motion: zones ombragées dans les parcs et les espaces de jeux

- qu’il s’agit d’une préoccupation majeure d’une majorité de parents et que différentes pétitions ont été lancées (par exemple en 2010 pour la pataugeoire des voies couvertes de Saint-Jean et en 2019 pour la pataugeoire du parc de La Grange);
- que les espaces de loisirs et de jeux à ciel ouvert fréquentés par les familles contribuent à la cohésion sociale;
- que les zones ombragées font cruellement défaut dans des nouveaux parcs en particulier (parc Hentsch),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à identifier les parcs où les zones ombragées manquent et à proposer au Conseil municipal des aménagements permettant de créer de tels espaces;
- à réaliser rapidement des aménagements permettant de créer des zones ombragées dans les espaces de jeux les plus exposés de la Ville de Genève (pataugeoires et bacs à sable notamment).

Préconsultation

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). Je serai très rapide. C’est une problématique un peu plus légère que les audits des RH en Ville de Genève, mais tout à fait de saison et non moins importante, à savoir le manque de zones ombragées dans les espaces de jeux pour enfants, notamment les pataugeoires et les bacs à sable. La motion M-1442 fait écho à une pétition signée tout récemment par plus de 800 parents et grands-parents qui s’inquiètent des effets néfastes du soleil sur la santé de leurs enfants et petits-enfants.

Pour rappel, les coups de soleil attrapés pendant le jeune âge multiplient par deux à trois le risque de cancer. On sait que la Suisse est un mauvais élève en la matière, puisque chaque année environ 25 000 personnes sont atteintes de formes agressives de cancer de la peau. Avec 11 pataugeoires, la Ville de Genève est la capitale de la Suisse en la matière. Ses pataugeoires sont prises d’assaut chaque été et elles le seront d’autant plus à l’avenir que les périodes de canicule se multiplient.

Le Parti démocrate-chrétien, associé à d’autres groupes du Conseil municipal – les socialistes et les Verts –, estime qu’il s’agit aujourd’hui de s’interroger sur les aménagements à prévoir au-dessus des pataugeoires, à l’image de ce qui se fait par exemple en Suisse allemande, où des tentes anti-UV sont placées au-dessus d’une partie des pataugeoires pour créer des zones d’ombre.

Telle est la raison pour laquelle nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette motion à la commission de la sécurité, du domaine

public, de l'information et de la communication. Je vous en remercie et j'espère que j'ai été assez brève.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 54 oui contre 8 non (1 abstention).

7. Motion du 16 mai 2019 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Fabienne Beaud, Uzma Khamis Vannini, Vincent Schaller, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Sami Gashi et Jacques Pagan: «Ecoles de sport d'été: facilitons la vie des parents en Ville de Genève» (M-1443)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la garde et/ou l'occupation des enfants pendant les vacances estivales est un véritable défi pour les parents;
- que la Ville de Genève a mis en place un certain nombre d'activités pendant les vacances estivales;
- que parmi ces activités figure l'accueil en centre aéré à la journée organisé par nos Maisons de quartier;
- que ces centres aérés connaissent un immense succès;
- que malheureusement beaucoup d'enfants restent sur le carreau en liste d'attente;
- que la Ville de Genève a développé par ailleurs une offre de cours de sport en été;
- que si ces cours sont organisés par la Ville de Genève, ils sont donnés par des prestataires externes;
- que l'idée est de «permettre aux jeunes âgé-e-s de 4 ans à 17 ans de découvrir un sport ou de s'y perfectionner pendant leurs vacances»;
- que selon les termes mêmes figurant sur le site de la Ville de Genève: «Pour les jeunes, ces écoles sont un lieu d'échange où on apprend l'esprit d'équipe, la persévérance et le plaisir de jouer. Les cours, dispensés par des professeur-e-s

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 8309. «Mémorial 177^e année»: Motions d'ordonnement, 56, 318.

Motion: écoles de sport d'été

expérimenté-e-s, sont à la portée de tous les budgets. Ils sont ouverts à l'ensemble des jeune intéressé-e-s dans la limite d'âge indiquée et en fonction des places disponibles»;

- que les élèves peuvent s'inscrire jusqu'à 5 cours (maximum);
- que les tarifs proposés dans le cadre de la Ville de Genève sont en effet bien inférieurs à l'offre ordinaire de ces écoles;
- que l'inscription et le paiement se fait exclusivement par le biais du site internet de la Ville de Genève et le paiement ne peut se faire que par une carte de crédit;
- qu'en l'état, le système d'inscription mis en place par la Ville de Genève est très compliqué et peu performant;
- qu'aucun système de priorisation n'a été mis en place, le premier inscrit étant le premier servi;
- que si certains cours restent incomplets, d'autres sont littéralement pris d'assaut;
- qu'ainsi et à titre d'exemple les cours multiglisser pour lesquels les inscriptions ont été ouvertes à 8 h 30 le 15 mai 2019 étaient complets avant 8 h 45 le même jour,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir un état des lieux complet sur la fréquentation de ces cours et des coûts directs et indirects pour la Ville de Genève;
- de faciliter l'inscription aux cours de sport organisés par la Ville de Genève, en simplifiant le système mis en place afin de permettre aux parents d'inscrire leur-s enfant-s sans devoir faire une formation en informatique préalable et/ou disposer d'une carte de crédit;
- d'établir des critères de priorisation de demande d'inscription:
 - sur le même modèle que celui des crèches (priorités aux enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune, puis ceux dont les parents travaillent sur notre commune, etc.)
 - en donnant également priorité aux enfants qui ne sont pas déjà inscrits à un autre cours.

Préconsultation

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). La motion M-1443 concerne les écoles de sports d'été mises en place par le département de la culture et du sport pour les enfants en ville de Genève. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, faire garder les enfants est un véritable défi pour les parents. La municipalité leur propose donc un certain nombre d'activités pendant les vacances estivales. En fait,

ces activités sont organisées par la Ville, mais les cours sont dispensés par des prestataires externes.

L'inscription se fait par téléphone auprès de l'administration municipale ou sur le site de la Ville de Genève, il n'y a pas d'autre moyen de procéder. Les cours sont ouverts à des jeunes âgés de 4 à 17 ans et ont pour objectif de leur faire découvrir un sport ou de leur permettre de s'y perfectionner. Toutefois, cette manière de procéder pose plusieurs problèmes pratiques: les enfants peuvent être inscrits à plusieurs cours, jusqu'à cinq au maximum; le paiement ne peut se faire que par carte de crédit; le système d'inscription est extrêmement compliqué et peu performant; aucun mode de priorisation n'a été mis en place, le premier inscrit étant le premier servi; certains cours sont pris d'assaut et d'autres connaissent très peu de succès...

En outre, aucune priorité n'est donnée aux familles domiciliées sur le territoire de la Ville de Genève, contrairement à ce qui se fait dans d'autres communes qui favorisent leurs communiens. Du coup, de nombreux parents restent en rade au moment des inscriptions, alors même qu'ils habitent sur le territoire municipal. La motion M-1443 demande d'abord d'établir un état des lieux complet de la fréquentation de ces cours et des coûts directs et indirects que leur organisation induit pour la Ville. (*Brouhaha général.*) Pouvez-vous arrêter de discuter, s'il vous plaît?

Des voix. C'est trop long!

M^{me} Alia Chaker Mangeat. Mais c'est compliqué! Cette motion demande aussi d'établir... (*Brouhaha. La présidente tape sur sa table pour réclamer le silence.*) Eh bien, ça ne va pas être plus court, si vous m'interrompez tout le temps!

La présidente. J'aimerais juste rappeler à ceux qui disent que c'est trop long qu'il leur arrive de parler pendant sept minutes quand ils ont la parole!

M^{me} Alia Chaker Mangeat. Est-ce que je peux attendre le silence pour reprendre?

La présidente. Oui, attendez, Madame la conseillère municipale. (*La présidente frappe du marteau.*)

M^{me} Alia Chaker Mangeat. J'attends...

La présidente. Attendez encore un instant. Vous pouvez reprendre...

M^{me} Alia Chaker Mangeat. Merci. Cette motion demande aussi de faciliter l'inscription aux cours et d'établir des critères de priorisation dans le traitement des demandes d'inscription – sur le même modèle que pour les crèches, par exemple – afin de donner la priorité aux enfants dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la Ville de Genève, puis à ceux dont les parents travaillent dans notre commune. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de voter le renvoi de la motion M-1443 à la commission des sports, étant donné que c'est le département de M. Kanaan qui gère ces cours. Je vous en remercie.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des sports est accepté par 47 oui contre 14 non (4 abstentions).

La présidente. Je précise que nous ne traitons ici que des objets destinés à être renvoyés en commission. Nous ne prenons donc pas maintenant les rapports de commission, pour ne pas ouvrir le débat.

8. Projet de délibération du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Ariane Arlotti, Delphine Wuest, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Maria Casares, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Ahmed Jama et Emmanuel Deonna: «Un soutien concret de la Ville de Genève pour l'accueil et la création de logements pour migrants et réfugiés» (PRD-231)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- le Conseil municipal a accepté la résolution R-188, «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie», ainsi que les motions M-1191, «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire», M-1195, «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés» et M-1218, «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G.»;

¹ Annoncé, 283. Motion d'ordonnancement, 319.

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

- depuis 2015, aucun projet n'a encore été concrétisé pour matérialiser ces engagements d'hospitalité humanitaire à Genève, alors que d'autres villes européennes ont réalisé des mesures pour un accueil digne et respectueux des personnes et familles réfugiées et migrantes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – La Ville de Genève accorde un financement pour la mise en place de projets et mesures concrètes pour l'accueil de personnes et familles migrantes et réfugiées, ainsi que pour la création de logements qui leur sont destinés. Ces projets et mesures sont réalisés en complémentarité avec les autres acteurs actifs dans ce domaine à Genève: l'Etat, les communes et les organisations qui œuvrent sur le terrain de l'accueil des migrant-e-s et des réfugié-e-s.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 1 million de francs destiné à des mesures de prise en charge, d'accueil et d'intégration de personnes et de familles migrantes et réfugiées.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Genève.

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2019, sur la ligne 1400, Agenda 21, rubrique 57, Domaine asile.

La présidente. Je donne la parole à M. Tobias Schnebli pour quelques minutes.

M. Tobias Schnebli (EàG). Je ne serai pas long. Comme je l'ai déjà dit hier, le projet de délibération PRD-231 a son origine dans les multiples résolutions et motions que le Conseil municipal a votées pour soutenir l'accueil des migrants et des réfugiés. M^{me} Alia Chaker Mangeat l'a d'ailleurs rappelé tout à l'heure. Ces résolutions et motions ont été votées au cours des années 2015 et 2016, mais aucune n'a eu jusqu'à présent de réalisation concrète en Ville de Genève. Nous demandons donc que la Ville prenne ces résolutions et motions au sérieux, afin

Motion: stop à l'agression militaire israélienne contre Gaza

de voir ce que la municipalité peut faire concrètement pour améliorer l'accueil de ces personnes en fuite de par le monde... Nous demandons aussi la mise en place de lieux d'hébergement, comme me le souffle à juste titre M. Deonna. Nous aimerions que ce projet de délibération soit renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 38 oui contre 29 non.

La présidente. Vu l'heure, je dois m'arrêter là avec les points urgents. A présent, Mesdames et Messieurs, je vais vous lire les réponses du Conseil administratif, puis j'annoncerai encore tous les nouveaux objets déposés.

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 mai 2018 de M^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Pascal Holenweg, Amanda Gavilanes et Alfonso Gomez: «Stop à l'agression militaire israélienne contre Gaza» (M-1351)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les événements très graves ayant eu lieu lundi 14 mai 2018, en marge de l'inauguration de l'ambassade des Etats-Unis à Jérusalem;
- les mots du porte-parole du haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, M. Rupert Colville: «Il semble que n'importe qui peut être tué ou blessé par balles: femmes, enfants, journalistes [...]. 58 Palestiniens ont été tués par des tirs des forces israéliennes de sécurité [...];»
- la position d'Amnesty International, dénonçant une «violation abjecte» des droits de l'homme;
- les mots de Sarah Leah Whitson, directrice exécutive du bureau Human Rights Watch pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord: «La politique des autorités israéliennes consistant à tirer sur des manifestants palestiniens de Gaza, indépendamment de l'existence d'une menace immédiate... a mené à un bain de sang que tout le monde aurait pu prévoir»;

¹ «Mémorial 175^e année»: Développée, 7612.

Motion: stop à l'agression militaire israélienne contre Gaza

- la déclaration du conseiller fédéral Ignazio Cassis, comme «profondément préoccupé par l'escalade de la violence au Proche-Orient et le nombre de morts», le Conseil municipal:
- condamne l'usage complètement disproportionné de la force par les forces de sécurité israéliennes;
- enjoint au Conseil administratif de faire tout ce qui est en son pouvoir afin de faire valoir le respect intégral du droit international humanitaire et particulièrement des Conventions de Genève, dont la ville de Genève et la Suisse sont dépositaires;
- enjoint au Conseil administratif de soutenir un processus de paix visant une situation juste et durable au Moyen-Orient, respectueuse des droits de tous les peuples de la région.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est également préoccupé par les violences qui ont régulièrement lieu à la frontière entre Israël et Gaza.

En mai 2018, alors que de nombreuses victimes, qu'elles soient palestiniennes ou israéliennes, étaient à déplorer suite à des protestations contre le déplacement et l'inauguration de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Jérusalem, le maire de Genève a témoigné de sa solidarité avec les victimes de ces violences en ouvrant un Livre de condoléances pour les victimes palestiniennes.

Ce Livre de condoléances, commenté dans les médias, a ainsi été porté à la connaissance de l'ambassadeur d'Israël en Suisse, lequel a adressé un courrier au maire de la Ville pour donner la version israélienne de ces événements tragiques. La Ville a pris acte de ce courrier. Ce Livre a été remis aux familles.

Le Conseil administratif ne peut que déplorer les violences régulières qui endeuillent les populations de cette région, tout comme il déplore les innombrables violences qui endeuillent de trop nombreux pays du monde, et qui voient les civils en être les premières victimes.

Le Conseil administratif espère vivement qu'un processus de paix, respectueux des intérêts des uns et des autres puisse véritablement prendre racine.

Le Conseil administratif apporterait tout son soutien si des négociations réunissant les parties concernées devaient se tenir à Genève, dans une volonté de recherche d'une paix durable et juste.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:
Olivier-Georges Burri

Le maire:
Sami Kanaan

- 10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Alfonso Gomez, Anne Carron, Pascal Spuhler, Patricia Richard, Rémy Burri, Daniel Sormanni, Pascal Holenweg, Yasmine Menétrey, Marie-Pierre Theubet, Morten Gisselbaek, Jean-Luc von Arx, Michel Nargi, Pierre Gauthier et Jean Rossiaud: «Pour un soutien des autorités de la Ville de Genève à la grande marche pour la paix reliant New Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020)» (M-1318)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la mise sur pied d’une plate-forme internationale réunissant des personnes de tous horizons, sur tous les continents, qui a pour objectif de réunir et engager les différents peuples, de manière globale, concrète et durable, en faveur de la paix;
- le fait que cette initiative culminera par une marche en faveur de la paix qui partira en 2019 de New Delhi en Inde et terminera son parcours à Genève en 2020, le 21 septembre, Journée internationale de la paix des Nations unies;
- le fait que Genève s’est distinguée par des actions visant à préserver la paix ou pour limiter le nombre de victimes (Conventions de Genève protégeant, lors des conflits armés, les civils, membres d’organisations humanitaires, blessés ou prisonniers de guerre, ce dès 1864);
- le rôle de Genève, plate-forme mondiale des droits humains, qui accueille sur son territoire le deuxième siège de l’Organisation des Nations unies, mais également les sièges du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l’homme et de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales;
- l’honneur fait à la Ville de Genève et au Canton de Genève d’être le point d’orgue d’une immense campagne internationale qui se conclura sur son territoire en octobre 2020 mais qui a d’ores et déjà commencé en Inde et en divers points du globe;
- la constitution progressive d’un réseau de communes européennes s’engageant à soutenir la campagne Jai Jagat 2020;
- le devoir et la responsabilité pour la Ville de Genève d’assurer le meilleur accueil et la plus grande sécurité, sur son territoire, de toute initiative pacifique de portée internationale;

¹ «Mémorial 175^e année»: Développée, 3250.

Motion: accueil de la marche de la Paix à Genève en septembre 2020

- la portée symbolique d'un tel événement ayant lieu sur le sol genevois, le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à prêter son concours pour l'accueil des délégations de la marche de la Paix (Jai Jagat 2020), partie de New Delhi en 2019, qui arrivera à Genève en septembre 2020, à l'occasion de la Journée internationale de la paix des Nations unies;
- à soutenir la tenue des divers événements qui auront lieu du 21 septembre au 2 octobre 2020 dans le cadre de cette manifestation;
- à faciliter, en concertation avec le Canton de Genève, la coordination et la répartition de l'hébergement des délégations qui seront présentes à l'occasion de cet événement;
- à informer les autorités fédérales de cet événement et à solliciter leur concours, notamment pour faciliter l'attribution de visas provisoires aux quelque 5000 personnes, en provenance du monde entier, qui sont attendues à cette occasion.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Particulièrement sensible à toute initiative non-violente en faveur de la paix et de la promotion des objectifs du développement durable qui guident l'action de notre Ville, le Conseil administratif suit avec attention les préparatifs genevois pour l'accueil des marcheurs et des marcheuses de la Grande marche pour la paix Delhi – Genève 2020 (Jai Jagat 2020).

Le Conseil administratif a accepté de patronner la Grande marche et de figurer au sein de son comité d'honneur. L'association Jai Jagat Genève (JJGE), en charge de la coordination de l'arrivée de la marche et de l'organisation des divers événements s'y rapportant, reçoit depuis 2018 un soutien financier de la Ville tant pour ses activités de coordination à Genève que pour un projet de formation en Inde.

Depuis juin 2017, des séances de travail sont organisées à intervalles réguliers entre nos services et JJGE. M. Rajagopal P.V., fondateur du mouvement, a été reçu le 24 novembre 2017 par M. Rémy Pagani, alors maire, lors d'un déjeuner de travail. M. Pagani a également représenté la Ville de Genève le 8 novembre 2018 au Palais des Nations lors d'un événement public sur la non-violence organisé par JJGE. Durant son année de mairie, M. Sami Kanaan a rencontré M. Rajagopal P.V. le 12 novembre dernier.

Une fois les besoins précis d'hébergement identifiés, le Conseil administratif veillera, en concertation avec le Canton de Genève et les autres communes étapes de la marche, à ce que les marcheurs et les marcheuses soient reçu-e-s dans des

conditions dignes de la réputation de notre Ville, historiquement terre d'accueil et d'ouverture au monde.

Lors de plusieurs séances entre la Mission de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et les représentants de JJGE, ces derniers ont sollicité le concours des autorités fédérales pour faciliter l'obtention des visas des participant-e-s à la marche. La Ville apportera son soutien en cas de besoin plus spécifique.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:
Olivier-Georges Burri

Le maire:
Sami Kanaan

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 avril 2019 de M^{me} Maria Pérez: «La Ville de Genève s'associe-t-elle aux revendications du 14 juin 2019?» (QE-527)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Aujourd'hui, soit vingt-huit ans après la Grève féministe de 1991 qui avait mobilisé 500 000 personnes, et bien que les femmes aient notamment obtenu que le principe d'égalité de genre soit inscrit dans la Constitution, les femmes sont toujours exposées au sexisme, aux discriminations, aux stéréotypes et aux violences. C'est pourquoi un appel a été lancé pour que le 14 juin prochain les femmes redescendent dans la rue pour revendiquer que l'égalité ne soit pas un vain mot, mais soit mise en actes dans tous les domaines, aussi bien à la maison que dans la rue, la sphère publique et professionnelle.

Nous voyons que bien qu'ayant fait de la lutte contre le sexisme une priorité politique et bien que mettant en pratique l'égalité salariale, la Ville de Genève n'échappe pas aux discriminations liées au genre. Par exemple, ainsi que le rapporte un récent article du *Temps*, dans un établissement médico-social (EMS) appartenant à la Ville de Genève depuis dix-sept ans, les hommes bénéficient d'un contrat de travail «d'employés de maison», tandis que les femmes ont des contrats de «femmes de chambre». Les hommes nettoient les parties communes de l'EMS avec des machines qu'ils conduisent, tandis que les femmes passent les serpillères. Et si les hommes sont dans la même classe de salaire que les femmes, celles-ci

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 6814.

sont systématiquement dans le bas de la fourchette salariale. Autre exemple: le personnel des entreprises de nettoyage auxquelles la Ville de Genève persiste à faire appel pour nettoyer ses bureaux est majoritairement composé de femmes peu formées, au bénéfice de contrats précaires, avec des temps partiels, des horaires morcelés et des salaires insuffisants.

Mes questions sont les suivantes:

- la Ville de Genève juge-t-elle la Grève féministe licite, et, à l’instar de la municipalité de Lausanne, permettra-t-elle à son personnel, aussi bien interne qu’externe, d’y participer sans être sanctionné, ni demander que les heures non travaillées soient compensées?
- la Ville de Genève s’engage-t-elle à nouer un dialogue avec les entités externes travaillant pour elle, afin que leurs employées ne soient pas sanctionnées en cas de participation à la grève?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève développe depuis plus d’une dizaine d’années une politique cohérente en matière de promotion de l’égalité entre femmes et hommes, tant vis-à-vis de ses employé-e-s que des habitant-e-s. Les revendications portées par la Grève féministe et des femmes¹, comme les valeurs qu’elle défend, sont globalement en cohérence avec celles portées par la Ville. Dès lors, le Conseil administratif a décidé de soutenir ce mouvement. Il a ainsi informé les collaboratrices municipales qu’il leur était possible de prendre part à la grève, sur leur temps de travail et sans retenue de salaire. En parallèle, le Conseil administratif sensibilise ses partenaires aux enjeux liés à ce mouvement et à l’importance que les femmes puissent y participer.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:
Olivier-Georges Burri

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

¹ Toute personne qui n’est pas un homme cisgenre (soit un homme qui se reconnaît dans le genre qui lui a été assigné à la naissance).

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 23 mai 2011 de MM. Yves de Matteis, Benaouda Belghoul, Christophe Dunner, M^{mes} Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Martine Sumi, Ariane Arlotti et Maria Pérez: «Petite enfance: des crèches pour toutes les familles... Toutes?» (M-970)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le caractère diversifié des familles vivant en ville de Genève;
- la lutte contre le racisme ainsi que la protection et la promotion des droits humains;
- le fait que la Ville de Genève fasse partie de la Coalition internationale des villes contre le racisme;
- la motion M-949, «Pour le lancement d’une coalition internationale des villes contre l’homophobie»;
- l’initiative des villes interculturelles (vers un modèle d’intégration interculturelle);
- le fait que le bien de l’enfant, y compris sans statut légal, doit passer avant toute autre considération,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à veiller, de manière générale, à ce que la politique de la petite enfance de la Ville de Genève inclue une présensibilisation au respect de tous les enfants compatible avec les recommandations du Haut-Commissariat aux droits de l’homme ainsi qu’avec celles du Comité des droits de l’enfant de l’ONU, dans le respect des droits et des intérêts de l’enfant.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté cette motion amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de sa séance du 27 mars 2019.

En préambule, il sied de rappeler que le Règlement relatif à l’accueil préscolaire en Ville de Genève et aux conditions d’octroi des subventions aux structures d’accueil (LC 21 551) consacre à son article 5 le principe de non-discrimination: «Sous réserve du respect de l’article 4 et des places disponibles, les structures d’accueil prennent en charge les enfants, dès la fin du congé maternité ou d’adoption, jusqu’à l’âge de la scolarité obligatoire, sans aucune discrimination.»

¹ «Mémorial 176^e année»: Rapport, 6064.

Ensuite, le Service de la petite enfance (SDPE) a pris de nombreuses mesures pour appliquer ce principe:

- les activités de formation du personnel des Structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) à l'éveil aux langues ont été poursuivies;
- l'Association pour l'intégration de la petite enfance (AIPE) a offert des formations continues sur la thématique de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques; de nouvelles modalités de collaboration (modification de la convention) sont en cours de validation;
- une collaboration avec l'association Familles arc-en-ciel permet un accompagnement sur mesure des équipes éducatives;
- un nouveau cadre de référence qualité pour les SAPE a été établi; les questions d'inclusion, de diversité des familles et de respect des droits des enfants ont été intégrées dans ce document;
- le colloque annuel de 2012 de la petite enfance a porté sur le thème de la diversité des familles et le colloque 2015 sur l'inclusion.

En outre, les initiatives suivantes peuvent être mentionnées:

- le plan d'actions pluriannuel pour la promotion des droits de l'enfant vise à mieux prendre en compte les enfants dans toutes les politiques publiques de la Ville; la Ville de Genève a reçu en 2018 le label «Commune amie des enfants» attribué par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) Suisse;
- une attention particulière a été portée à la diversité des livres et des jeux éducatifs proposés dans les structures d'accueil de la petite enfance;
- un partenariat existe avec le groupe Homo-parents 360 avec l'appui du pôle Égalité & Diversité du Service Agenda 21.

S'agissant enfin des enfants à besoins spécifiques, ceux-ci font l'objet d'un suivi dans les institutions quand le diagnostic a pu être posé. De plus, plusieurs structures d'accueil de la petite enfance mettent actuellement en œuvre un projet d'accueil inclusif. Après évaluation, ce modèle de prise en charge pourrait être étendu à d'autres structures.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Esther Alder

13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 février 2012 de M^{mes} Maria Pérez, Brigitte Studer, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Pierre Vanek, Pierre Rumo, Pierre Gauthier et Christian Zaugg: «Comment aider immédiatement les familles modestes qui n’obtiennent pas de place en crèche pour leur enfant?» (M-999)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que, à l’heure actuelle, la Ville de Genève ne peut couvrir qu’environ 50% des besoins en crèche, voire un taux moindre dans certains quartiers;
- que les familles les plus modestes de notre ville qui n’ont pas accès à une place de crèche pour leur enfant doivent recourir à un système D onéreux ou renoncer à un travail faute de pouvoir faire garder leur enfant dans la limite de leur budget;
- que le budget de garde d’enfants hors crèche pèse considérablement sur certaines familles qui sont déjà dans la précarité;
- que les familles monoparentales – composées principalement de femmes – et les demandeurs d’emploi sont particulièrement lésés en cas de refus d’une place de crèche pour leur enfant,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier et à lui proposer rapidement des mesures de soutien aux familles les plus modestes qui se voient refuser une place en crèche pour leur enfant.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté cette motion lors de sa séance du lundi 1^{er} avril 2019.

Au moment de son dépôt, le texte de la motion mentionnait un taux de couverture des besoins en places de crèche exprimés par les parents de 50% seulement, voire moins dans certains quartiers; des familles, parfois monoparentales ou confrontées au chômage, étaient ainsi mises en grave difficulté.

¹ «Mémorial 176^e année»: Rapport, 6146.

A la fin de l'année 2018, après des années d'efforts conséquents de la Ville pour augmenter le nombre de places de crèche, le taux de couverture est passé à 83%.

Le Bureau d'information petite enfance (BIPE) veille à ce qu'aucune discrimination ne soit exercée envers les familles monoparentales ou les personnes au chômage pour l'attribution des places de crèche. De même, les revenus n'entrent pas en ligne de compte dans les critères d'attribution pour une place de crèche à 100%. Le Règlement relatif à l'accueil préscolaire en Ville de Genève et aux conditions d'octroi des subventions aux structures d'accueil (LC 21 551) consacre à son article 5 le principe de non-discrimination.

Dans les faits, on observe cependant moins de familles à bas revenus inscrites dans les Structures d'accueil petite enfance (SAPE). Dans certains cas, les personnes refusent des offres d'emploi car elles n'ont pas de mode de garde, faute de réseau; c'est alors l'Hospice général qui les prend en charge.

Le Service de la petite enfance, via le BIPE et les SAPE, collabore quotidiennement avec les partenaires du réseau (Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI), Hospice général, Service de protection des mineurs (SPMI), Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), Unité de guidance infantile, etc.) pour que les enfants en situation délicate soient pris en charge au plus vite. C'est ainsi que toutes les urgences sociales sont traitées en priorité et peuvent accéder à une place dans l'ensemble des SAPE, et dans la mesure du possible, à n'importe quel moment de l'année.

En outre, la Ville soutient différents lieux conçus pour répondre à des besoins spécifiques des familles. A titre d'exemple, le Service de la petite enfance subventionne depuis 2008 l'Espace parents-enfants situé à proximité du Club social rive droite, afin d'accompagner et d'accueillir plus spécifiquement des familles en grande précarité.

Deux crèches de dépannage, une sur chaque rive (Châteaubriand et Dent-de-Lait), permettent de répondre à des besoins urgents et temporaires de placements (problème de santé d'un parent, cours/stage par le chômage, reprise soudaine d'une activité professionnelle, perte d'un système de garde, situation familiale critique ou urgence sociale).

Les prix de pension pratiqués par les structures d'accueil subventionnées par la Ville de Genève ne devraient pas constituer un obstacle pour les familles disposant de revenus modestes. Comme en témoigne un rapport de novembre 2017 du Service de la recherche en éducation (SRED) sur les pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire (Description des pratiques tarifaires 2015/2016 et simulations des tarifs), le barème actuellement en vigueur prévoit les tarifs les plus bas du canton de Genève.

En dernière instance, les familles en difficulté financière qui peineraient à s'acquitter des prix de pension demandés peuvent encore faire appel au Service social afin de trouver une solution.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Esther Alder

14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Sandrine Burger, Brigitte Studer, Grégoire Carasso et Jannick Frigenti Empana: «Punaises de lit: ça vous démange d'agir?» (M-1158)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

Les punaises de lit prolifèrent actuellement dans les grandes villes, et notamment à Genève². C'est un véritable fléau qui touche toute la société, entame le vivre ensemble, est extrêmement pénible à endurer, crée de la suspicion et une forme de souffrance mentale. Si la loi rappelle que l'assainissement d'appartements doit être du ressort de la régie, dans la pratique, cela n'est pas toujours le cas, ce qui crée de véritables inégalités économiques. Ces insectes survivent des semaines, voire des mois, sans aucune source d'alimentation, se déposent sur les sièges et s'incrument dans les bibliothèques, les théâtres ou les cinémas, par exemple. La prévention et les bonnes conduites existent pour limiter ce fléau.

Considérant:

- le coût extrêmement important de la désinfection d'appartements touchés par le fléau des punaises de lit, bien souvent à la charge des habitant-e-s, et son efficacité relative, l'accroissement des inégalités que cela entraîne (selon que vous êtes riches ou pauvres vous garderez vos punaises);
- le manque d'informations sur les gestes simples à faire afin de limiter l'épizootie et d'agir au mieux et rapidement au moment d'une apparition de punaises de lit;

¹ «Mémorial 176^e année»: Rapport, 7321.

² <http://www.rts.ch/video/info/couleurs-locales/5469755-les-punaises-de-lit-envahissent-les-grandes-villes-desuisse-romande.html>

- les expériences d’information efficaces menées à l’étranger, et notamment en Amérique du Nord, pour lutter contre le fléau des nuisibles¹,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de prendre conscience de l’ampleur de la problématique des punaises de lit, touchant à l’économique, à la santé publique, au vivre ensemble, et à ne pas la considérer comme une affaire privée;
- de sensibiliser à grande échelle la population par une information claire et précise sur les attitudes à observer afin de limiter la prolifération de l’épizootie des punaises de lit et la façon d’y réagir;
- de sensibiliser les régies privées, les fondations immobilières de droit public et la Gérance immobilière municipale, afin qu’elles réagissent rapidement et adéquatement en cas d’apparition de punaises;
- d’agir par l’entremise des services de la Ville de Genève en contact avec cette problématique, en créant des procédures claires afin d’en prévenir et éradiquer l’apparition;
- de se coordonner avec l’Etat et les autres communes genevoises afin de développer un véritable plan d’action concerté.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté cette motion lors de sa séance du 29 avril 2019. Avant de la voter, les membres de l’hémicycle s’étaient accordé-e-s sur le fait que toutes les mesures mentionnées dans les invites de la motion avaient déjà été prises par le Conseil administratif. Le délibératif a tout de même souhaité la lui renvoyer.

Santé publique

Les motionnaires évoquent avec raison des enjeux de santé publique. Les membres du Conseil administratif partagent cette préoccupation. Les punaises de lit sont en effet source de stress, d’anxiété et potentiellement de dépenses difficiles à intégrer dans un budget ménager où parfois chaque franc compte. Deux mois avant le dépôt de cette motion, leur collègue et également conseiller national Guillaume Barazzone déposait à Berne un postulat afin de lutter de manière coordonnée contre ce fléau, aux échelons municipal, cantonal et fédéral. Las, le Conseil fédéral proposait de rejeter le texte, arguant notamment que «... ces insectes ne transmettent pas de maladie, une déclaration au sens de la loi sur les

¹ <http://www.canadiensensante.gc.ca/healthy-living-vie-saine/environnement-environnement/pesticides/bedbugs/punaises-rid-elimine-fra.php>

épidémies (RS 818.101) n'est pas nécessaire»¹, et de conclure: «La lutte contre les parasites comme les punaises de lit, les sarcoptes ou les poux est donc du ressort des cantons.»

A Genève, un groupe de travail avait été mis sur pied par le Canton. Il regroupait de nombreux partenaires, dont différentes instances ou organismes cantonaux, des services de la Ville de Genève (Direction des ressources humaines (DRH), Gérance immobilière municipale (GIM) et Service social (SOC), la Fédération suisse des désinfestateurs, rejoints par la suite par l'Association suisse des locataires (Asloca) et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI). Le groupe de travail a produit des rapports, rédigé des fiches de bonnes pratiques, mis en ligne un site internet². Le Service social de la Ville de Genève a relayé ces informations dans les quatre Points Info répartis sur le territoire de la commune.

Désinfestation du logement: qui doit payer?

Selon une publication du site internet susmentionné, les frais de désinfestation d'un logement sont à la charge du bailleur; dans le sens où selon la loi, il est responsable de la sécurité et de la salubrité du logement. Dans la plupart des cas, en effet, les punaises de lit se déplacent à l'insu des habitant-e-s et il est très difficile de déterminer comment elles sont arrivées dans un logement ou qui les a introduites.

Il incombe cependant au locataire de signaler immédiatement et par courrier recommandé à son bailleur la présence de punaises de lit. Celui-ci pourra ainsi les faire éliminer et prendra par ailleurs des mesures préventives ou curatives dans le reste de l'immeuble.

Les coûts sont conséquents: une désinfestation par méthode chimique coûte 500 à 1000 francs pour l'ensemble du traitement (deux passages) en fonction de la taille du logement. A noter qu'aujourd'hui il existe également des moyens de lutter de manière biologique contre les punaises de lit. Les frais de congélation en chambre froide, qui reviennent habituellement à la charge du locataire, sont de l'ordre de 200 à 500 francs selon le volume des biens à congeler.

Enfin, dans un article paru dans le journal *Droit au logement* de l'Asloca de janvier 2017³, il est mentionné que «Le locataire a également droit à une réduction proportionnelle du loyer à partir du moment où le bailleur a eu connaissance de la présence de punaises de lit et jusqu'à leur élimination». Les jurisprudences cantonale et fédérale vont dans ce sens.

¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?t=AffairId=20143715>

² <https://www.ge.ch/punaises-lit>

³ <http://www.asloca.ch/geneve/2016/12/29/geneve-punaises-de-lit-qui-paie/>

En Ville de Genève

Les associations œuvrant dans le domaine de l'urgence sociale et subventionnées par le Département sont parfois également concernées.

Deux services du département de la cohésion sociale et de la solidarité ont particulièrement affaire avec ce fléau.

D'une part, le Service de la petite enfance (SDPE), car deux des Structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) qu'il subventionne avaient été touchées par ce fléau en 2017. Les services cantonaux compétents (Service de santé de l'enfance et de la jeunesse et Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour) avaient immédiatement été contactés par le SDPE. Sur leurs recommandations, une information claire a été faite aux professionnel-le-s et aux familles quant aux mesures à prendre.

Le SDPE avait en outre rédigé une procédure à destination des SAPE, que l'on retrouve sur le site internet cantonal.

D'autre part le SOC, qui gère l'hébergement d'urgence des personnes sans domicile dans les abris de la protection civile. La problématique est fréquente, mais pas récurrente. Des mesures spécifiques sont prises. Les personnes à revenu modeste voient leurs frais être pris en charge par le Service social dans le cadre d'un traitement des effets personnels.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Esther Alder

Résolution: réutilisation du terme «promotions» pour la Fête des écoles

- 15. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 6 mars 2018 de M^{mes} et MM. Vincent Schaller, Alia Chaker Mangeat, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Michèle Roulet, Patricia Richard, Sami Gashi, Pascal Altenbach, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Pierre Gauthier, Stéphane Guex et Rémy Burri: «Pour un retour de la fête des promotions en 2018» (R-237)¹.**

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant:

- que la fête des promotions a été instaurée par Jean Calvin en 1559, au moment de la création du collège, pour marquer la fin de l'année académique;
- que le premier cortège des élèves dans les Rues-Basses date de 1886;
- que le nom «promotions» signale le passage des élèves d'un degré au degré suivant;
- qu'en 1998, un magistrat de la Ville de Genève a fait disparaître le titre séculaire de fête des promotions pour le remplacer par la dénomination banale de «fête des écoles», ceci afin de respecter les élèves qui ne sont pas promus;
- que pour de nombreux citoyens, l'appellation «fêtes des promotions» est encore employée, ce qui montre l'attachement des Genevois aux us et coutumes de leur cité;
- que cette volonté de banalisation est heureusement restée circonscrite à la Ville de Genève puisque le titre de «promotions» ou «fête des promotions» a été conservé par les autres communes du canton, qui ont conscience de l'importance de protéger notre patrimoine, y compris le patrimoine culturel immatériel,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à utiliser officiellement les titres de «promotions» ou «fête des promotions» à partir de l'année 2018.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Initialement accepté en troisième débat lors de la séance du Conseil municipal du 5 février 2019, le projet de délibération PRD-169 a été rétrogradé en résolution par le Service cantonal des affaires communales (Safco). Le Safco estime que son effet déclaratif concerne la compétence du Conseil administratif, conformément à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes (LAC).

¹ «Mémorial 176^e année»: Projet de délibération PRD-169 développé, 4882.

Résolution: réutilisation du terme «promotions» pour la Fête des écoles

Le cadre légal est donné par la loi sur l'instruction publique (LIP), qui fixe:

Section 6 Cérémonie de fin d'année

Art. 66 Fête des promotions

- ¹ Les autorités communales organisent, en collaboration avec le département, le corps enseignant et les parents, la Fête des promotions. La fête doit respecter un caractère d'absolue neutralité politique et confessionnelle.
- ² Lors de cette fête, il est remis un souvenir d'égale valeur à tous les élèves qui franchissent une étape importante de leur scolarité. Ce souvenir est offert par l'autorité communale ou, à défaut, par le département.
- ³ Les communes, les fondations, les associations et les particuliers peuvent attribuer des prix spéciaux, selon les critères fixés par le département, et avec son accord.

En droit, cette cérémonie de fin d'année est bien la «Fête des promotions». La loi prévoit également la remise de prix et de souvenirs aux élèves.

En fait, la Ville de Genève a renoncé de longue date à remettre des prix aux élèves; avec le temps, elle a honoré ses obligations légales en organisant une fête attractive, qui constitue précisément ce souvenir de valeur laissé aux élèves.

En 1999, sur proposition du conseiller administratif Manuel Tornare, la «Fête des promotions» fut renommée «Fête des écoles» en Ville de Genève, afin de dépoussiérer cette fête dans un esprit d'ouverture et d'égalité. Depuis lors, c'est bien cette dénomination qui figure sur les affiches et dépliants de la Ville.

Par ailleurs, la première mention de «Fête des écoles» remonte à 1885. Les deux termes ont ainsi coexisté de longue date – et continuent du reste de coexister, sans aucun dommage.

Aujourd'hui, l'appellation «Fête des écoles» est largement utilisée par les enfants, les familles et la communauté scolaire; il n'y a pas non plus de demande, issue de ces publics, pour un changement d'appellation.

Cette manifestation, dans sa forme et son esprit, rencontre en effet, année après année, un réel succès populaire.

De plus, à l'heure où le Canton met en avant le principe d'une école inclusive accueillant des enfants de tous profils et de toutes origines, il ne paraît pas adéquat de revenir à l'appellation «Fête des promotions» qui renvoie à une idée de performance individuelle.

Résolution: réutilisation du terme «promotions» pour la Fête des écoles

Fête des écoles du mercredi 26 juin 2019 – accueil des élèves de 1P et 2P

Pour rappel, le format de la «Fête des écoles» du mercredi 26 juin 2019 a été modifié. Le mercredi matin, les élèves des classes de 1P/2P, accompagnés de leurs enseignant-e-s, se rendront vers 9 h au parc des Bastions en bus TPG réservés, sans défiler. Ils profiteront des manèges et animations offertes jusqu'à 11 h 30 avant de regagner leur établissement en transports publics, ou à pied pour les enfants des écoles avoisinantes.

Afin d'assurer un accueil solennel aux enfants de 1P/2P lors de leur arrivée dans le parc le mercredi matin, les membres du Conseil municipal sont invité-e-s à assister à l'arrivée des enfants dans le parc, entre 8 h 45 et 9 h 15, sur l'estrade des autorités, aux côtés des membres de la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Le dispositif du mercredi après-midi reste inchangé, le cortège des élèves de 3P/4P partira de l'esplanade de Saint-Antoine à 14 h 30 précises. Les membres du Conseil municipal sont également invité-e-s à participer à la parade des enfants.

La réception officielle se tiendra quant à elle le mercredi 26 juin 2019, à 18 h au Palais Eynard (cour Saint-Léger).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Esther Alder

16. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1452, de *M^{mes}* et *MM.* *Olivier Gurtner, Corinne Goehner-da Cruz, Delphine Wuest, Anne Carron, Alfonso Gomez* et *Maria Pérez*: «Pour un retour du plan vélo»;
- M-1453, de *M^{mes}* et *MM.* *Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Hanumsha Qerkini* et *Omar Azzabi*: «Episodes météorologiques violents: pour une ville plus résiliente»;
- M-1454, de *M^{mes}* et *MM.* *Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Sami Gashi* et *Albane Schlechten*: «Pour des Journées du matrimoine en Ville de Genève»;
- M-1455, de *M^{mes}* et *MM.* *Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Jean-Charles Lathion, Sami Gashi, Jean-Luc von Arx, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini* et *Jannick Frigenti Empana*: «Des «billets suspendus» pour un meilleur accès de toutes et tous à la culture!»;
- PRD-232, de *M^{me}* et *MM.* *Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Yasmine Menétrey* et *Daniel Sormanni*: «Modification du règlement du Conseil municipal: dépôt d'une seule urgence par groupe en début de session pour ne pas obstruer notre ordre du jour».

17. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu les interpellations écrites et orale suivantes:

- IE-88, de *MM.* et *M^{mes}* *Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez* et *Ariane Arlotti*: «La culture d'entreprise d'Addax Petroleum fait-elle partie du profil professionnel des hauts cadres financiers de la Ville de Genève?»;
- IE-89, de *M.* *Thomas Zogg*: «Genève, ville sociale et solidaire: qu'en est-il concrètement de la solidarité du Conseil administratif envers les chômeurs et les personnes à l'assistance publique résidant en ville de Genève?»;
- IO-303, de *MM.* et *M^{mes}* *Simon Brandt, Michèle Roulet, Patricia Richard* et *Daniel Sormanni*: «Conseil administratif: voyages officiels ou tourisme officieux?».

18. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-528, de *M. Eric Bertinat*: «Rémy Pagani a-t-il payé ses voyages?»;
- QE-529, de *M. Alfonso Gomez*: «Café-restaurant du Reculet: c'est encore loin, l'ouverture?»;
- QE-530, de *M^{me} Yasmine Menétrey*: «Explications suite au refus de la demande d'immersion chez les APM».

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, M^{me} Alder me prie de vous rappeler deux ou trois détails concernant la Fête des écoles. N'oubliez pas votre ruban! Nous l'avons reçu par courrier postal. En fait, c'est un bracelet qui nous est parvenu avec le courrier d'invitation à la Fête des écoles et qui justifie notre présence sur place. Nous aurions encore dix minutes à disposition, mais je lève la séance en vous souhaitant un bel été et de bonnes vacances. A votre santé! (*Applaudissements.*)

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation	562
2. Communications du Conseil administratif	562
3. Communications du bureau du Conseil municipal	562
4. Pétitions.	568
5. Projet de délibération du 4 juin 2019 de M ^{me} et MM. Patricia Richard, Simon Brandt et Daniel Sormanni: «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département de la culture et du sport (DCS) et le département des constructions et de l'aménagement (DCA): un audit des RH fait par une entreprise externe est indispensable» (PRD-229). Troisième débat	569
6. Motion du 16 mai 2019 de M ^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Charles Lathion, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Jean-Luc von Arx, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Emmanuel Deonna: «Profitez de nos parcs, protégeons nos enfants!» (M-1442)	596
7. Motion du 16 mai 2019 de M ^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Fabienne Beaud, Uzma Khamis Vannini, Vincent Schaller, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Sami Gashi et Jacques Pagan: «Ecoles de sport d'été: facilitons la vie des parents en Ville de Genève» (M-1443).	598
8. Projet de délibération du 5 juin 2019 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Ariane Arlotti, Delphine Wuest, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Maria Casares, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Ahmed Jama et Emmanuel Deonna: «Un soutien concret de la Ville de Genève pour l'accueil et la création de logements pour migrants et réfugiés» (PRD-231).	601
9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 mai 2018 de M ^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna, Ariane Arlotti,	

- Tobias Schnebli, Pascal Holenweg, Amanda Gavilanes et Alfonso Gomez: «Stop à l'agression militaire israélienne contre Gaza» (M-1351)..... 603
10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Alfonso Gomez, Anne Carron, Pascal Spuhler, Patricia Richard, Rémy Burri, Daniel Sormanni, Pascal Holenweg, Yasmine Menétrey, Marie-Pierre Theubet, Morten Gisselbaek, Jean-Luc von Arx, Michel Nargi, Pierre Gauthier et Jean Rossiaud: «Pour un soutien des autorités de la Ville de Genève à la grande marche pour la paix reliant New Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020)» (M-1318)..... 605
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 avril 2019 de M^{me} Maria Pérez: «La Ville de Genève s'associe-t-elle aux revendications du 14 juin 2019?» (QE-527) 607
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 23 mai 2011 de MM. Yves de Matteis, Benaouda Belghoul, Christophe Dunner, M^{mes} Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Martine Sumi, Ariane Arlotti et Maria Pérez: «Petite enfance: des crèches pour toutes les familles... Toutes?» (M-970) 609
13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 février 2012 de M^{mes} Maria Pérez, Brigitte Studer, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Pierre Vanek, Pierre Rumo, Pierre Gauthier et Christian Zaugg: «Comment aider immédiatement les familles modestes qui n'obtiennent pas de place en crèche pour leur enfant?» (M-999)..... 611
14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Sandrine Burger, Brigitte Studer, Grégoire Carasso et Jannick Frigenti Empana: «Punaises de lit: ça vous dérange d'agir?» (M-1158)..... 613
15. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 6 mars 2018 de M^{mes} et MM. Vincent Schaller, Alia Chaker Mangeat, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Michèle Rouillet, Patricia Richard, Sami Gashi, Pascal Altenbach, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Pierre Gauthier, Stéphane Guex et Rémy Burri: «Pour un retour de la fête des promotions en 2018» (R-237)..... 617

16. Propositions des conseillers municipaux	620
17. Interpellations	620
18. Questions écrites	621

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat